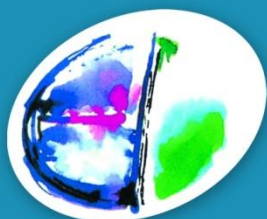


Bureau d'études
d'ingénierie,
conseils, services

ZONAGES D'ASSAINISSEMENT ENQUETE PUBLIQUE



Sciences Environnement



Ce dossier a été réalisé par :

Sciences Environnement

Agence de Besançon

Pour le compte de la Communauté de Communes des Vosges du Sud

Chef de projet et relecture : Romuald TAUVERON

Chargée de mission et rédactrice : Sandra DECORMES

SOMMAIRE

ZONAGES D'ASSAINISSEMENT	7
ENQUETE PUBLIQUE	7
1. Contexte	7
2. Evaluation environnementale	8
3. Cadre juridique et déroulement de la procédure administrative de l'enquête	9
3.1. Mention des principaux textes régissant l'enquête publique	9
3.1.1. Code Général des Collectivités Territoriales :	9
3.1.2. Code de l'Environnement :	9
3.2. Déroulement de la procédure administrative de l'enquête	9
4. Le demandeur	10
4.1. Coordonnées du demandeur	10
4.2. Collectivité compétente pour approuver les zonages d'assainissement	10
5. La Communauté de Communes Des Vosges du Sud	10
5.1. Présentation	10
5.2. Type de zonages	11
5.3. Communes concernées	11
5.4. Environnement	11
5.4.1. Réseau hydrographique	13
5.4.2. Masses d'eau souterraines	15
5.4.3. Autres enjeux environnementaux	15
6. Procédure de délimitation des zones d'assainissement de chaque commune	15
7. Projet de délimitation des zones d'assainissement de chaque commune	17
8. Les communes et leur système d'assainissement	17
8.1. La CCVS	17
8.2. Agglomération d'Etueffont-Anjoutey	18
8.2.1. Constat	18
8.2.2. Scénario retenu	18
8.2.3. Coût des travaux	19
8.3. Commune de Saint-Germain-le-Châtelet	21
8.3.1. Scénario retenu	21
8.3.2. Coût des travaux	21
8.4. Commune d'Etueffont	26

8.4.1. Scénario retenu	26
8.4.2. Coût des travaux.....	26
8.5. Commune de Petitmagny	31
8.5.1. Scénario retenu	31
8.5.2. Coût des travaux.....	31
8.6. Agglomération Giromagny	36
8.7. Commune de Giromagny	39
8.7.1. Coût des travaux.....	41
8.8. Communes de Auxelles Haut et Auxelles Bas.....	42
8.8.1. Scénario retenu	42
8.8.2. Coût des travaux.....	42
8.9. Communes de Lachapelle-sous-Chaux et Chaux.....	46
8.9.1. Scénario retenu	46
8.9.2. Coût des travaux.....	46
8.10. Commune de Rougegoutte.....	50
8.10.1. Coûts des travaux	50
8.11. Commune de Vescemont	52
8.11.1. Coûts des travaux	52
8.12. Commune de Lepuix	54
8.12.1. Coûts des travaux	54
8.13. Agglomération de Rougemont-le-Château / Lachapelle-Sous-Rougemont	56
8.14. Communes de Leval.....	56
8.15. Commune de Petitefontaine	58
8.16. Commune de Rougemont-Le-Château	59
8.17. Commune de Lachapelle-sous-Rougemont.....	60
8.18. Communes de Felon, Grosmagny, Rievescemont et Romagny-sous-Rougemont, Bourg-sous-Châtelet et Lamadeleine-Val-des-Anges.	62
9. Programmation de travaux.....	63

INDEX DES ILLUSTRATIONS

Figure 1 : La CC des Vosges du Sud	10
Figure 2 : Paysage Karstique	12
Figure 3 : réseau hydrographique à l'échelle de la CCVS (Source PLUi)	13
Figure 4 : Etat écologique et chimiques des cours d'eau à l'échelle de la CCVS (Source PLUi)	14
Figure 5 : Masses d'eaux souterraines à l'échelle de la CCVS (Source PLUi)	15
Figure 6 : Ancien zonage assainissement Anjoutey	20
Figure 7 : Nouveau zonage assainissement Anjoutey	20
Figure 8 : Ancien zonage assainissement Saint-Germain-le-Châtelet	25
Figure 9 : Nouveau zonage assainissement Saint-Germain-le-Châtelet	25
Figure 10 : Ancien zonage assainissement Etueffont	30
Figure 11 : Nouveau zonage assainissement Etueffont	30
Figure 12 : Ancien zonage assainissement Petitmagny	35
Figure 13 : Nouveau zonage assainissement Petitmagny	35
Figure 14 : Ancien zonage assainissement Giromagny	41
Figure 15 : Nouveau zonage assainissement Giromagny	42
Figure 16 : Ancien zonage assainissement Auxelles-Haut	44
Figure 17 : Nouveau zonage assainissement Auxelles-Haut	44
Figure 18 : Ancien zonage assainissement Auxelles-Bas	45
Figure 19 : Nouveau zonage assainissement Auxelles-Bas	45
Figure 20 : Zonage assainissement Chaux	48
Figure 21 : Nouveau zonage assainissement Chaux	48
Figure 22 : Zonage assainissement Lachapelle-sous-Chaux	49
Figure 23 : Nouveau zonage assainissement Lachapelle-sous-Chaux	49
Figure 24 : Zonage assainissement Rougegoutte	51
Figure 25 : Nouveau zonage assainissement Rougegoutte	51
Figure 26 : Zonage assainissement Vescemont	53
Figure 27 : Nouveau zonage assainissement Vescemont	53
Figure 28 : Ancien zonage assainissement Lepuix	55
Figure 29 : Nouveau zonage assainissement Lepuix	55
Figure 30 : Ancien zonage assainissement Leval	57
Figure 31 : Nouveau zonage assainissement Leval	57
Figure 32 : Ancien zonage assainissement Petitefontaine	58
Figure 33 : Nouveau zonage assainissement Petitefontaine	58
Figure 34 : Ancien zonage d'assainissement de Rougemont-le-Château	59
Figure 35 : Nouveau zonage assainissement Rougemont-le-Château	60
Figure 36 : Ancien zonage assainissement Lachapelle-Sous-Rougemont	61
Figure 37 : Nouveau zonage assainissement Lachapelle-sous-Rougemont	61

INDEX DES TABLEAUX

Tableau 1 : Coûts des travaux – Anjoutey	19
Tableau 2 : Coûts des travaux – Saint-Germain-le-Châtelet.....	24
Tableau 3 : Coûts des travaux – Etueffont.....	29
Tableau 4 : Coûts des travaux – Petitmagny	34
Tableau 5 : Coûts des travaux – Auxelles Bas et Auxelles Haut	43
Tableau 6 : Coûts des travaux – Chaux.....	46
Tableau 7 : Coûts des travaux – Lachapelle-sous-Chaux.....	46

ZONAGES D'ASSAINISSEMENT

ENQUETE PUBLIQUE

1. CONTEXTE

Dans le cadre de la réalisation de son **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)**, la Communauté de Communes des Vosges du Sud (CCVS) a entrepris la mise à jour des **Zonages d'assainissement collectif et non collectif** sur l'ensemble de son territoire, pour apporter une cohérence avec le nouveau document d'urbanisme et dans la gestion des eaux usées à l'échelle du territoire.

L'article L.2224-10 du Code General des Collectivités Territoriales confie aux collectivités la délimitation **des zones relevant de l'assainissement collectif, des zones relevant de l'assainissement non collectif**.

Cette délimitation des zones d'assainissement doit obligatoirement être soumise à enquête publique avant approbation conformément aux articles R.2224-7, 2224-8 et 2224-9 du Code General des collectivités Territoriales.

L'élaboration d'une carte de zonage délimitant les zones relevant de l'assainissement collectif et celles de l'assainissement non collectif permet, à l'échelle de la communauté de communes, de mettre en œuvre une politique globale d'assainissement.

Cette obligation de zonage d'assainissement répond au souci de préservation de l'environnement, de qualité des ouvrages d'épuration et de collecte, de respect de l'existant et de cohérence avec les documents de planification et de réglementation urbaine (PLUi) qui intègrent à la fois l'urbanisation actuelle et future.

Elle doit permettre également de s'assurer de la mise en place des outils d'épuration les mieux adaptés à la configuration locale et au milieu naturel considéré. Ces outils d'épuration doivent évidemment être conformes à la réglementation en vigueur mais également être conçus pour répondre à un investissement durable.

Le zonage d'assainissement pourra être révisé pour tenir compte des évolutions liées à l'urbanisation.

Dans le cadre des Schémas Directeurs d'Assainissement (SDA), des investigations ont été réalisés sur chaque commune possédant des réseaux d'assainissement.

Par suite de la validation des travaux à engager et des zonages associés par les différentes communes et la communauté de communes des Vosges du sud, les zonages d'assainissement sont portés à enquête publique.

2. EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Les procédures d'élaboration, de révision et de modification des zones mentionnées à l'article L.2224-10 du code général des collectivités territoriales, communément appelées zonages d'assainissement, doivent faire l'objet d'une procédure d'examen au cas par cas, préalable à une évaluation environnementale, conformément à l'article R.122-17 du code de l'environnement.

Selon les dispositions de l'article R.122-18-I du code de l'environnement, la personne publique responsable doit saisir **l'Autorité environnementale** (Ae) qui se prononce, par décision motivée au regard de la susceptibilité d'impact sur l'environnement, sur la nécessité ou non pour cette personne publique de réaliser une évaluation environnementale de son plan. L'Ae dispose d'un délai de 2 mois, à compter de la réception de la demande, pour notifier sa décision, qui prend la forme d'un arrêté préfectoral.

Aux termes des articles R122-17 et R 122-18 susvisés, l'Ae compétente pour les zonages d'assainissement est la mission régionale d'autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable (MRAe) ; la DREAL (dont les agents sont placés, pour ces activités, sous l'autorité fonctionnelle du président de la MRAe), instruit pour son compte les demandes d'examen au cas par cas.

Par décision n°BFC-2024-4374, la Mission régionale d'autorité environnementale, après examen au cas par cas, a décidé que la révision du zonage d'assainissement des eaux usées de la communauté de communes des Vosges du Sud (90) n'est pas soumise à évaluation environnementale.

3. CADRE JURIDIQUE ET DEROULEMENT DE LA PROCEDURE ADMINISTRATIVE DE L'ENQUETE

3.1. Mention des principaux textes régissant l'enquête publique

3.1.1. *Code Général des Collectivités Territoriales :*

- Partie législative : L.2224-8 et suivants ;
- Partie réglementaire : article D.2224-5-1 ; R.2224-6 et suivants.

3.1.2. *Code de l'Environnement :*

Chapitre III du titre II du livre I, parties législative (L.123-1 et suivants) et réglementaire (R.123-1 et suivants)

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le projet de modification du zonage d'assainissement est soumis à l'enquête publique par le Maire ou le Président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent dans les formes prévues par les articles R.123-1 à R.123-7 du Code de l'Environnement. L'organisation de cette enquête est régie par les dispositions des articles L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants du Code de l'Environnement.

3.2. Déroulement de la procédure administrative de l'enquête

L'enquête publique s'inscrit dans le cadre de la procédure d'adoption du zonage d'assainissement du territoire de la CC des Vosges du Sud dans le cadre du projet de PLUi.

Le déroulement de ladite procédure est le suivant :

- Courant 2023, la CCVS a sollicité le BE Sciences Environnement pour l'assister dans la rédaction du dossier d'enquête publique de zonage d'assainissement.
- Par délibération n° 099-2024 en date du 24-09-2024, le conseil communautaire a approuvé le principe de zonage d'assainissement proposé par le BE Sciences Environnement dans le cadre de l'approbation du PLUi et de ses annexes, notamment celles concernant les zonages d'assainissement.
- La CCVS a sollicité une demande d'examen au cas par cas de l'autorité environnementale (MRAe). Il n'y a pas d'obligation de procéder à une évaluation environnementale.
- La décision rendue le 26 juin 2024 par l'autorité environnementale est joint au présent dossier d'enquête publique, conformément à l'article R.123-8 du Code de l'Environnement. (n° BFC-2024-4374).
- Le dossier est soumis à enquête publique dans le cadre d'une enquête conjointe avec le PLUi.
- L'enquête publique aura lieu du 26 mai au 28 juin 2025.
- Au terme de l'enquête publique, le commissaire enquêteur transmet son rapport au Président de la CCVS, organisateur de l'enquête publique, dans un délai d'un mois. Ce rapport contient les observations recueillies lors de l'enquête publique ainsi que les conclusions du commissaire enquêteur. Il est assorti d'un avis favorable ou non, avec ou sans réserve. L'avis a pour but d'éclairer l'autorité compétente pour prendre la décision.
- Le conseil communautaire approuve ensuite les zonages éventuellement modifiés pour tenir compte des résultats de l'enquête publique.
- La prise en compte de l'élaboration de ces zonages d'assainissement se réalisera par l'annexion de cette délibération et des plans de zonage d'assainissement au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).
- Le zonage ne devient exécutoire qu'après un affichage de la délibération pendant un mois et sa parution dans deux journaux locaux.

4. LE DEMANDEUR

4.1. Coordonnées du demandeur

M. Jean-Luc ANDERHUEBER, PRESIDENT de la CCVS
26 bis Grande Rue
90170 Etueffont
Tél. : 03.84.54.70.80 - Courriel : contact@ccvosgesdusud.fr

4.2. Collectivité compétente pour approuver les zonages d'assainissement

La Communauté de Communes des Vosges du Sud (CCVS) est compétente pour l'approbation des zonages d'assainissement. Ceux-ci feront l'objet d'une enquête publique conjointe avec le PLUi, pour laquelle la CCVS est également compétente.

5. LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VOSGES DU SUD

5.1. Présentation

La communauté de communes des Vosges du Sud est située sur une zone de Piémont, au Nord du département Territoire de Belfort, au nord-est de la région Franche Comté, à la frontière de l'Alsace et de la Haute-Saône. Son altitude varie de 380 m (au sud de Felon) à 1 247 m (aux massifs du Ballon d'Alsace).

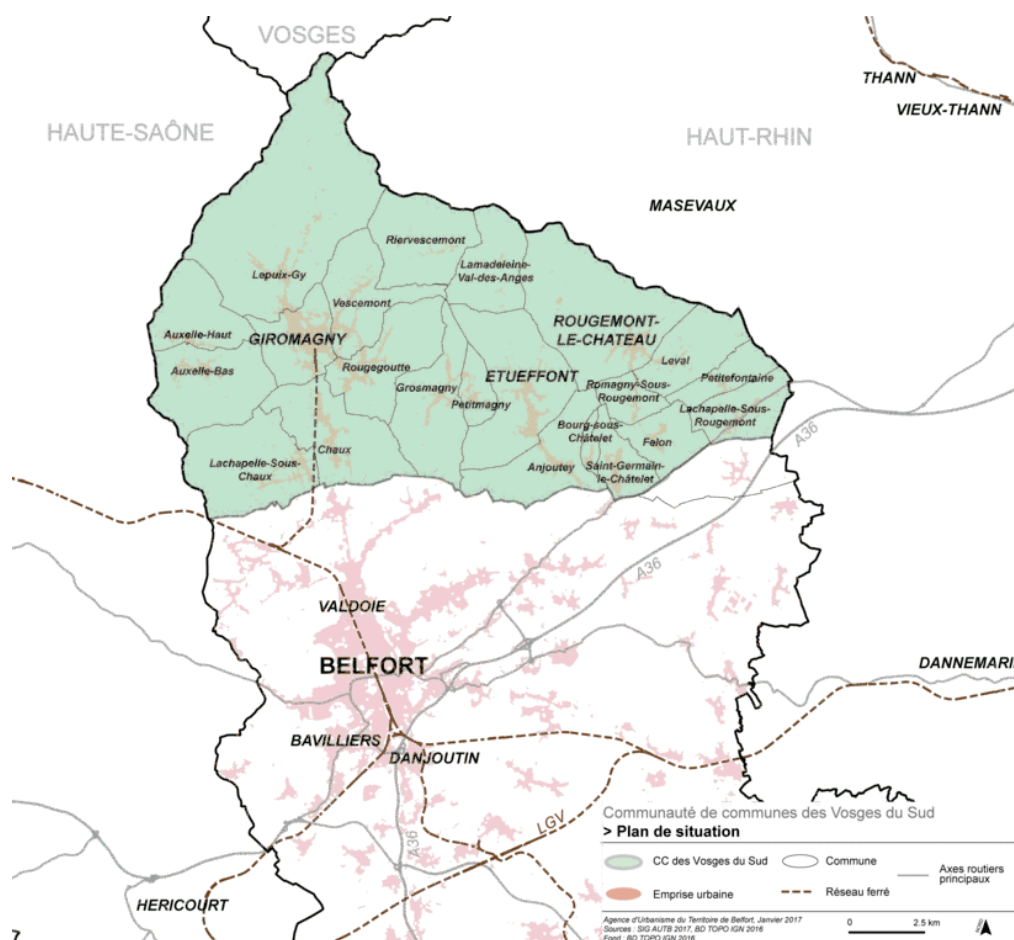


Figure 1 : La CC des Vosges du Sud

La communauté de communes des Vosges du Sud compte à ce jour 22 communes à dominante rurale représentant une population de 15 096 habitants (INSEE 2020).

5.2. Type de zonages

L'objet du dossier est la mise à jour des zonages d'assainissement collectif à l'échelle du territoire de la CCVS, afin de mettre en cohérence les limites du zonage d'assainissement avec les limites de constructibilité du PLUi.

5.3. Communes concernées

Commune (N° SIREN)	Population	Validation zonage d'assainissement / Dates des modifications
Anjoutey (219000031)	665	21-08-2008 / 14-02-2013
Auxelles-Bas (219000056)	499	20-01-2006
Auxelles-Haut (219000064)	293	17-02-2006
Bourg-sous-Châtelet (219000163)	115	21-08-2008
Chaux (219000239)	1146	25-03-2023
Etueffont (219000411)	1498	21-08-2008
Felon (219000445)	248	22-01-2001
Giromagny (219000528)	3141	02-06-1999
Grosagny (219000544)	543	21-08-2008
Lachapelle-sous-Chaux (219000577)	709	25-03-2003
Lamadeleine-Val-des-Anges (219000619)	40	21-08-2008
Lachapelle-sous-Rougemont (219000585)	600	11-12-2002 / 06-05-2013
Lepuix (219000650)	1157	02-06-1999
Leval (219000668)	245	20-04-2001 / 23-02-2016
Petitagny (219000791)	306	21-08-2008
Petitefontaine (219000783)	196	09-10-2002
Riervescemont (219000858)	107	19-05-2000
Romagny-sous-Rougemont (219000866)	217	11-12-2002
Rougegoutte (219000882)	986	02-06-1999
Rougemont-le-Château (219000890)	1542	05-02-2001 / 17-12-2007
Saint-Germain-le-Châtelet (219000916)	668	21-08-2008 / 11-05-2012
Vescemont (219001021)	765	02-06-1999

5.4. Environnement

Le contexte local de chaque commune est développé dans la phase 1 du SDA et dans le PLUi.

La CCVS résulte de la fusion récente de deux communautés de communes de moyenne montagne au contact des plaines de la Trouée de Belfort. Les Vosges du Sud sont marquées par l'identité forte de trois vallées (la Savoureuse, la Madeleine et la Saint-Nicolas) descendant des crêtes (le Ballon d'Alsace en est le point culminant) et ponctuées par des bourgs placés aux débouchés sur la plaine (Giromagny, Etueffont, Rougemont-le-Château).

Le réseau hydrographique est très dense et marque fortement le territoire de la CCVS. Il est composé de cinq cours d'eau principaux : la Savoureuse, la Rosemontoise, la Madeleine, le Rhône et la Saint-Nicolas. A l'échelle du territoire, les eaux superficielles présentent globalement un bon état écologique et chimique au sens de la directive cadre, pour l'ensemble du réseau hydrographique des Vosges du Sud, voir moyen pour quelques stations de mesures. Les eaux souterraines présentent un bon état chimique, au sens de la directive cadre.

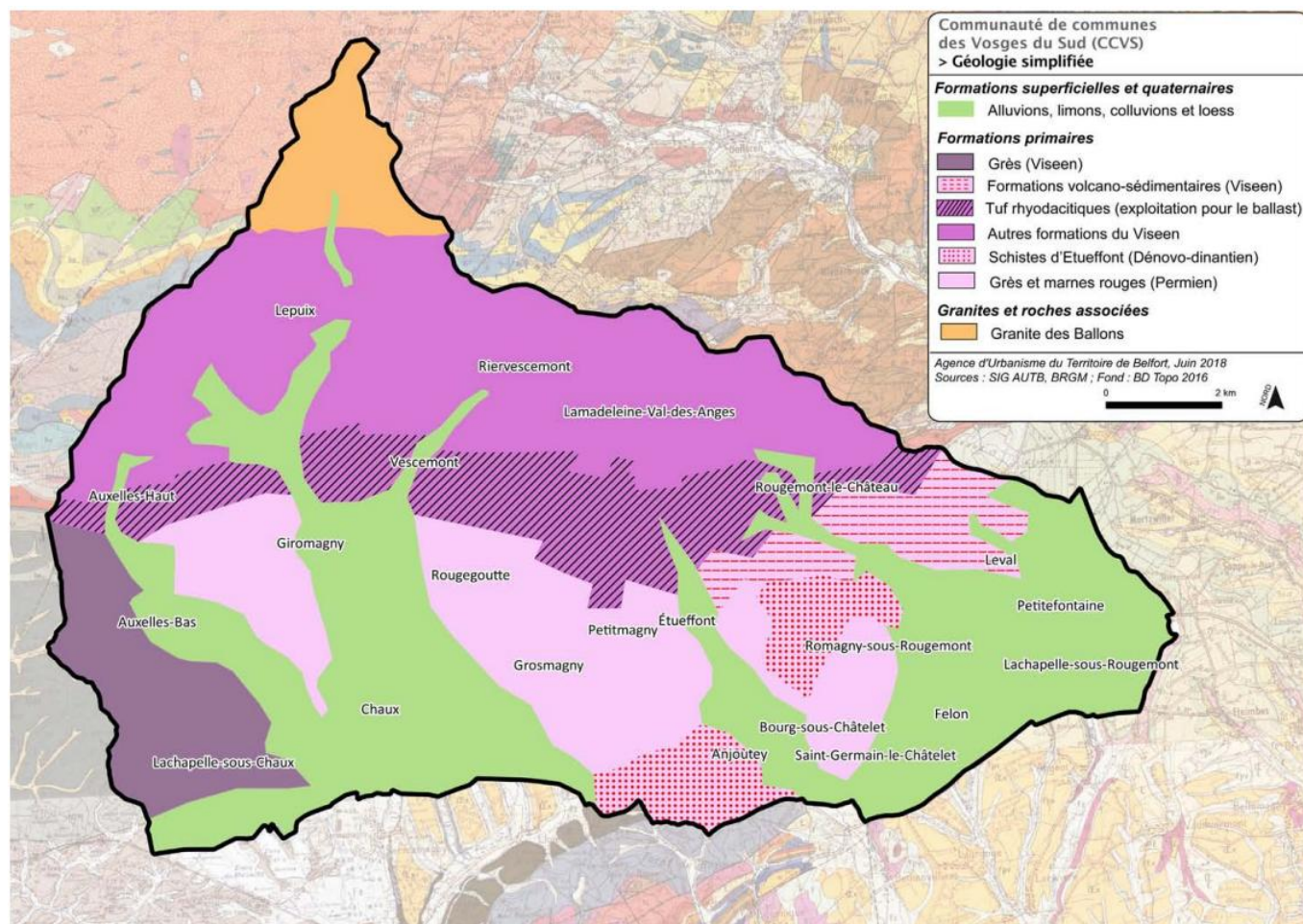


Figure 2 : Paysage Karstique

5.4.1. Réseau hydrographique

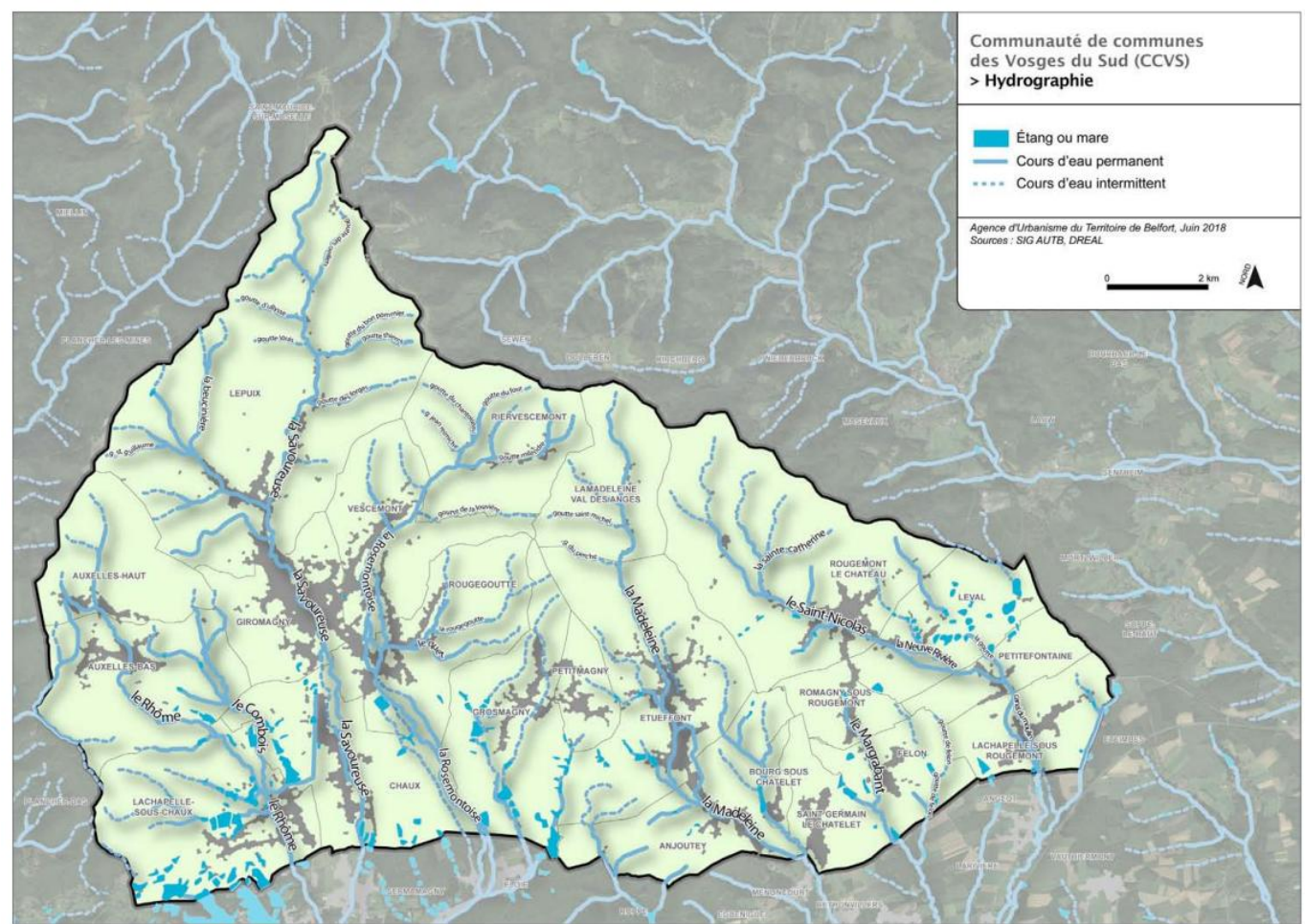


Figure 3 : réseau hydrographique à l'échelle de la CCVS (Source PLUi)

Masse d'eau	Nom de la station	ETAT ECOLOGIQUE 2022	ETAT CHIMIQUE 2022
FRDR10521 : Ruisseau le Margrabant	Larivière	MOYEN	INDETERMINE
FRDR11146 : Rivière de l'Autruche	Denney	BON ETAT	INDETERMINE
	Fontenelle	MAUVAIS	BON ETAT
FRDR632b : La Madeleine	Anjoutey	BON ETAT	INDETERMINE
	Etueffont	BON ETAT	INDETERMINE
FRDR11327 : Rivière le Rhône	Sermamagny	BON ETAT	INDETERMINE
	La Chapelle-sous-chaux	BON ETAT (2021)	INDETERMINE
FRDR628a : La Savoureuse de sa source au rejet de l'étang des Forges	Chaux	MOYEN	INDETERMINE
	Lepuix	BON ETAT	INDETERMINE
FRDR629 : La Rosemontoise	Rougegoutte	BON ETAT	INDETERMINE

Code masse d'eau	Nom masse d'eau	Catégorie masse d'eau	Objectif d'état écologique					Objectif d'état chimique			
			Objectif d'état	Statut	Echéance	Motivation en cas de recours aux dérogations	Paramètres faisant l'objet d'une adaptation	Echéance sans ubiquiste	Echéance avec ubiquiste	Motivations en cas de recours aux dérogations	Paramètres faisant l'objet d'une adaptation
FRDR10521	Ruisseau le Margrabant	Cours d'eau	Bon état	MEN	2027	FT	Pesticides, matières organiques et oxydables, hydrologie, morphologie	2015	2015		
FRDR11146	Rivière l'Autruche	Cours d'eau	Bon état	MEN	2021	FT	Morphologie, hydrologie, pesticides, matières organiques et oxydables	2015	2027	FT	Benzo(g,h,i)perylène + Indeno(1,2,3-cd)pyrène
FRDR632a	Le Saint-Nicolas	Cours d'eau	Bon état	MEN	2027	FT	Morphologie, pesticides, matières organiques et oxydables hydrologie	2015	2015		
FRDR632b	La Madeleine	Cours d'eau	Bon état	MEN	2015			2015	2027	FT	Benzo(g,h,i)perylène + Indeno(1,2,3-cd)pyrène
FRDL5	Etang du Malsaucy	Plans d'eau	Bon potentiel	MEA	2027	FT	Matières phosphorées	2015	2015		
FRDR11327	Rivière le Rhône	Cours d'eau	Bon état	MEN	2027	FT	Hydrologie, morphologie	2015	2015		
FRDR628a	La Savoureuse de sa source jusqu'au rejet de l'étang des Forges	Cours d'eau	Bon état	MEN	2015			2015	2015		
FRDR629	La Rosemontoise	Cours d'eau	Bon état	MEN	2027	FT	Hydrologie, morphologie	2015	2015		

Figure 4 : Etat écologique et chimiques des cours d'eau à l'échelle de la CCVS (Source PLUi)

A l'échelle du territoire, les eaux superficielles présentent globalement un bon état écologique et chimique au sens de la directive cadre, pour l'ensemble du réseau hydrographique des Vosges du Sud.

5.4.2. Masses d'eau souterraines

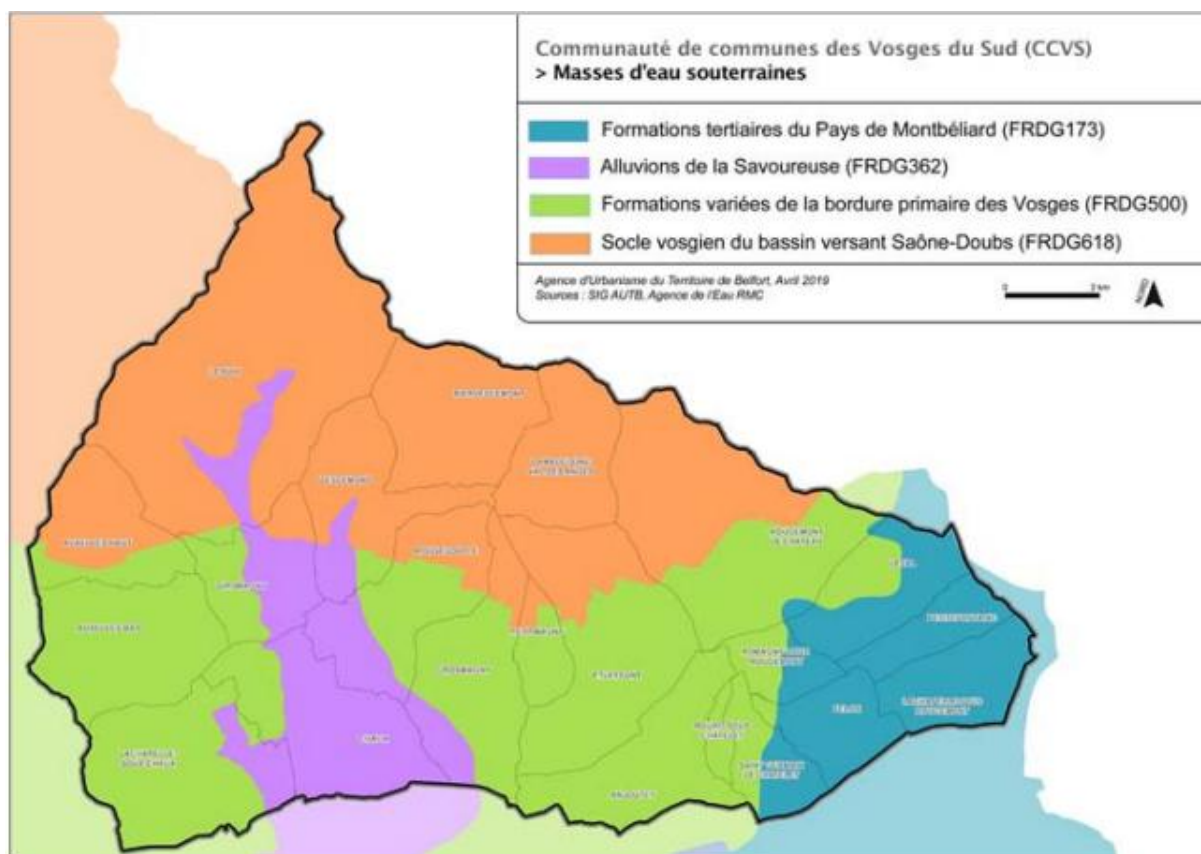


Figure 5 : Masses d'eaux souterraines à l'échelle de la CCVS (Source PLUi)

Masse d'eau	Nom de la station	2021
FRDG362 : Alluvions de la Savoureuse	Puits de la cour à Valdoie	BON ETAT
	Puits Schneider à Sermamagny	BON ETAT
FRDG618 : Socles vosgien du bassin versant Saône-Doubs	Source du syndicat de Servans à Haut-du-Them-Château-Lambert	BON ETAT

5.4.3. Autres enjeux environnementaux

Les différentes contraintes et enjeux environnementaux sont traités de manière détaillée dans le diagnostic du PLUi (Etat initial de l'Environnement).

6. PROCEDURE DE DELIMITATION DES ZONES D'ASSAINISSEMENT DE CHAQUE COMMUNE

Par délibération communautaire en 2002, la communauté de communes du Pays Sous Vosgien a confié à la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, la mise en place des procédures de zonage d'assainissement.

Dans ce cadre, il s'agissait au sens de l'article L 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, de délimiter sur le territoire communal de chacune des communes concernées, les zones où l'assainissement en mode collectif ou autonome est préférable d'un point de vue économique, technique et environnemental. La décision sur le choix

de la solution d'assainissement retenue restant cependant à chaque commune en particulier ainsi que la mise à l'enquête publique. Ces études de zonages ont été réalisées sous maîtrise d'œuvre de la DDAF en appliquant la méthodologie suivante :

- Phase 1 : interroger les communes pour connaître leurs intentions quant aux solutions à envisager.
- Phase 2 : faire réaliser les études par le cabinet d'études ATLAS ICE afin de :
 - Déterminer l'aptitude des sols à un assainissement autonome (fosse toutes eaux, épandage souterrain, ...);
 - Faire le bilan des installations individuelles existantes ;
 - Référencer les exutoires pour des assainissements individuels à sols reconstitués.
- Phase 3 : Elaborer, sur la base des informations issues des phases 1 et 2, la délimitation des zones en question, qui ne seront définitives qu'après leur approbation par chaque conseil municipal, après modifications éventuelles pour tenir compte autant que de besoin des résultats d'enquête.

Les zonages ont été réalisés en fonction :

- De l'existant en termes d'assainissement (collectif ou non collectif),
- Des contraintes déterminées lors de la réalisation du SDA et du PLUi,
- Des besoins en termes de population (en lien avec l'évolution proposée dans le PLUi),
- Des travaux nécessaires pour l'amélioration du fonctionnement des STEU (amélioration de la collecte par élimination des ECP ou amélioration du taux de raccordement, amélioration de la qualité ou de la capacité de traitement).

7. PROJET DE DELIMITATION DES ZONES D'ASSAINISSEMENT DE CHAQUE COMMUNE

Pour chaque commune, le présent dossier présente :

- un projet de délimitation des zones d'assainissement de la chaque commune sur fond de vue aérienne présentant l'ensemble du territoire communal et une vue rapprochée du zonage collectif, faisant apparaître les agglomérations d'assainissement comprises dans le périmètre du zonage,
- une notice succincte justifiant le zonage envisagé pour chaque commune, rappelant les conclusions des différentes phases des Schémas Directeurs d'Assainissement (SDA).

Les plans de zonages d'assainissement des communes sur fond cadastral sont annexés à ce document.

8. LES COMMUNES ET LEUR SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

8.1. La CCVS

Le conseil communautaire des Vosges du Sud a décidé, le 12 avril 2017, d'étendre la procédure PLUi engagée par l'ex-CCHS à l'ensemble des 22 communes constituant le nouveau territoire.

L'assainissement est assuré en régie par la CCVS, qui a compétence en matière de collecte et de traitement des eaux usées. On recense 16 communes qui sont majoritairement en assainissement collectif (AC) et 6 communes en assainissement non collectif (ANC). Les eaux usées des communes en AC sont traitées dans les 3 stations d'épuration intercommunales de Giromagny, Lachapelle-sous-Rougemont et Anjoutey. Au total, la capacité de l'ensemble des ouvrages d'épuration s'élève à 17 070 équivalents-habitants. Le nombre d'abonnés domestiques raccordés au réseau d'assainissement collectif de la CCVS s'élevait à 5 059 en 2017, soit 12 565 habitants.

6 communes de la CCVS sont en ANC : Bourg-sous-Châtelet, Felon, Grosmagny, Lamadeleine-Val-des-Anges, Rierscesmont et Romagny-sous-Rougemont. En 2017, le nombre d'habitants concernés par les SPANC de la CCVS était de 3 312 habitants.

La situation actuelle au regard de l'assainissement permet de distinguer trois secteurs indépendants :

- L'agglomération d'assainissement de Giromagny, composée d'une station d'épuration à boues activées de 9 400 EH, traitant les effluents de Giromagny, Lepuix, Rougegoutte, Vescemont, Chaux, Lachapelle-sous-Chaux, Auxelles-Haut et Auxelles-Bas.
- L'agglomération d'assainissement d'Etueffont-Anjoutey, composée d'une station d'épuration à boues activées de 4 670 EH, traitant les effluents d'Etueffont, Anjoutey, Saint-Germain-le-Châtelet et une partie de Petitmagny.
- L'agglomération d'assainissement de Rougemont-le-Château/Lachapelle-Sous-Rougemont, composée d'une station d'épuration à boues activées de 3 000 EH, traitant les effluents de Rougemont-le-Château, Leval, Petitefontaine, Lachapelle-sous-Rougemont.

Nom de la station	Type de station	Capacité nominale (EH)	Débit de référence	Charge maximale en entrée (DBOS)	Communes raccordées	Population raccordée en 2016	Mise en service	Milieu récepteur	Production de boues
Station d'épuration de Giromagny	Boues activées	9400	1880 m³/j	570 kg/j	Auxelles-Bas Auxelles-Haut Chaux Giromagny Lachapelle-sous-Chaux Lepuix Rougegoutte Vescemont	8898 habitants	2008	La Savoureuse	156 tMS/an Compostage
Station d'épuration de Lachapelle-sous-Rougemont	Boues activées	3000	900 m³/j	180 kg/j	Lachapelle-Sous-Rougemont Leval Petitefontaine Rougemont-Le-Château	1716 habitants	2006	Le Saint-Nicolas	22 tMS/an
Station d'épuration d'Anjoutey	Boues activées	4670	1215 m³/j	280 kg/j	Anjoutey Etueffont Petitmagny Saint-germain-le-Châtelet	1640 habitants	2014	La Madeleine	16 tMS/an Épandage

Caractéristiques techniques des stations d'épuration de la CCVS en 2016 (CCHS, CCPSV)

Les SDA, menés dans le cadre de la prise de compétence et du PLUi, ont permis de réaliser un état des lieux et de proposer des solutions techniques pour pallier les manques constatés en termes de collecte ou de traitement. Un résumé par commune est présenté ci-après, présentant le constat, les solutions retenues et le zonage associé.

8.2. Agglomération d'Etueffont-Anjoutey

8.2.1. Constat

L'agglomération d'assainissement d'Etueffont-Anjoutey, composée d'une station d'épuration à boues activées de 4 670 EH, traitant les effluents d'Etueffont, Anjoutey, Saint-Germain-le-Châtelet et une partie de Petitmagny. En 2016, 1640 habitants étaient raccordés à ce réseau.

Le réseau d'assainissement se compose d'un réseau de type séparatif d'une longueur d'environ 13km, composé de PVC pour les parties les plus récentes et de ciment pour les parties les plus anciennes. Il collecte les eaux usées des communes d'Anjoutey et d'Etueffont et les acheminent gravitairement à la station d'épuration.

La commune d'Anjoutey dispose d'un réseau d'assainissement majoritairement séparatif.

Lors des mesures réalisées en phase II, il a été observé :

- Présence d'eaux claires parasites qui réduisent le rendement épuration de la station qui rejette un flux de pollution résiduelle plus important dans le milieu naturel ;
- Surcharges hydrauliques fréquentes à la station d'épuration pour cause de la présence d'eaux claires parasites en grandes quantités.

8.2.2. Scénario retenu

Le conseil municipal d'Anjoutey après l'étude des différents scénarii possibles élaborés par ATLAS I.C.E., intégrant notamment les possibilités d'urbanisation de la commune a décidé de retenir les solutions suivantes :

- Secteur Village : assainissement collectif pour les habitations déjà raccordées aux réseaux
- Secteur de 1 : dernière maison de la rue d'Eguenigue : Assainissement collectif (scénario 2)
- Secteur 2 : avant dernière maison de la rue de Bourg sous le Châtelet : Assainissement collectif (scénario 2)
- Secteur 3 : maison la plus au Sud de la rue Martin : Assainissement non collectif (scénario 1)
- Secteur 4 : La roseraie : Assainissement non collectif (scénario 1)
- Secteur 5 : ferme de la Charme : Assainissement non collectif (scénario 1)

8.2.3. Coût des travaux

Hiérarchisation des travaux d'assainissement collectif

	Coût en €HT	Priorité
Secteur 1	1 500,00 €	1
Secteur 2	8 500,00 €	1
Total HT	10 000,00 €	

Ordre de priorité : 1 prioritaire, 2 moyennement, 3 non prioritaire.

Synthèse des travaux en assainissement non-collectif

	Coût en €HT
Secteur 3	10 351,00 €
Secteur 4	12 881,00 €
Secteur 5	12 881,00 €
Total HT	36 113,00 €

Tableau 1 : Coûts des travaux – Anjoutey

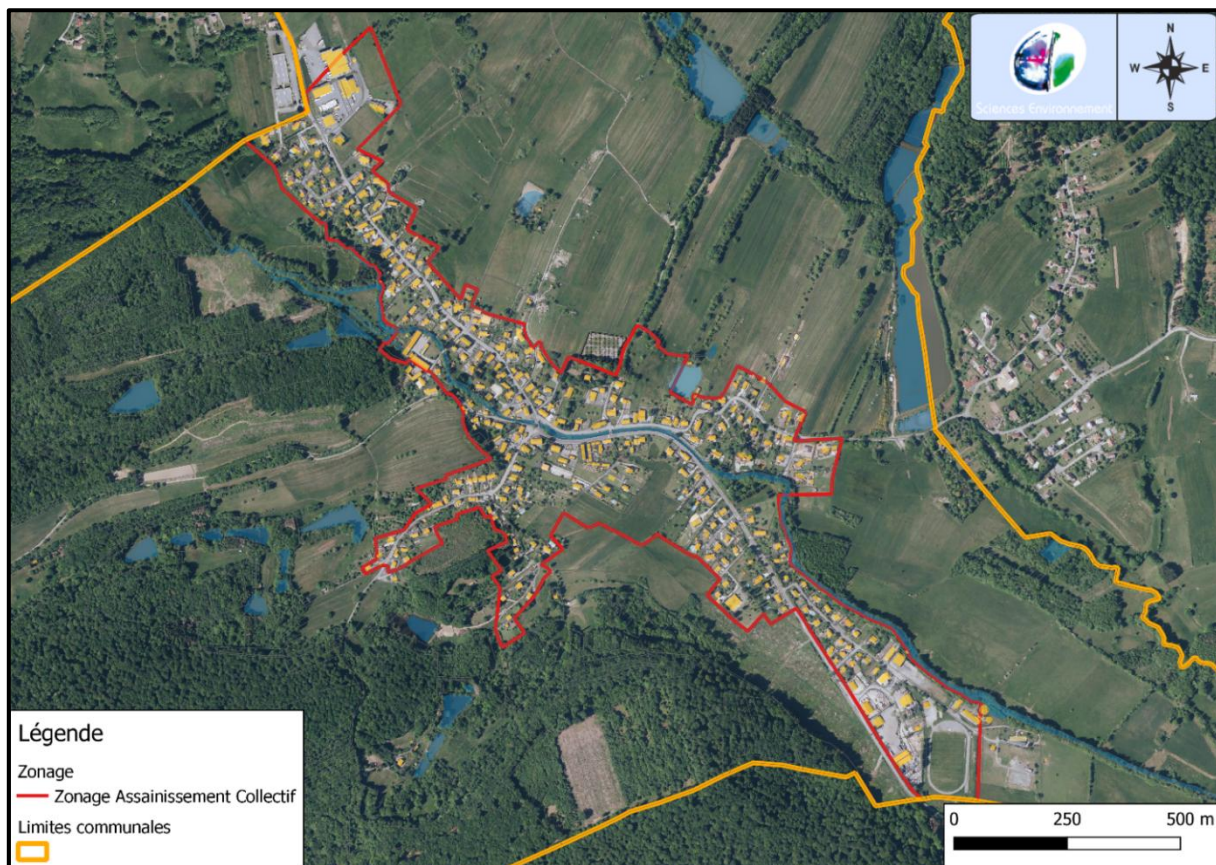


Figure 6 : Ancien zonage assainissement Anjoutey

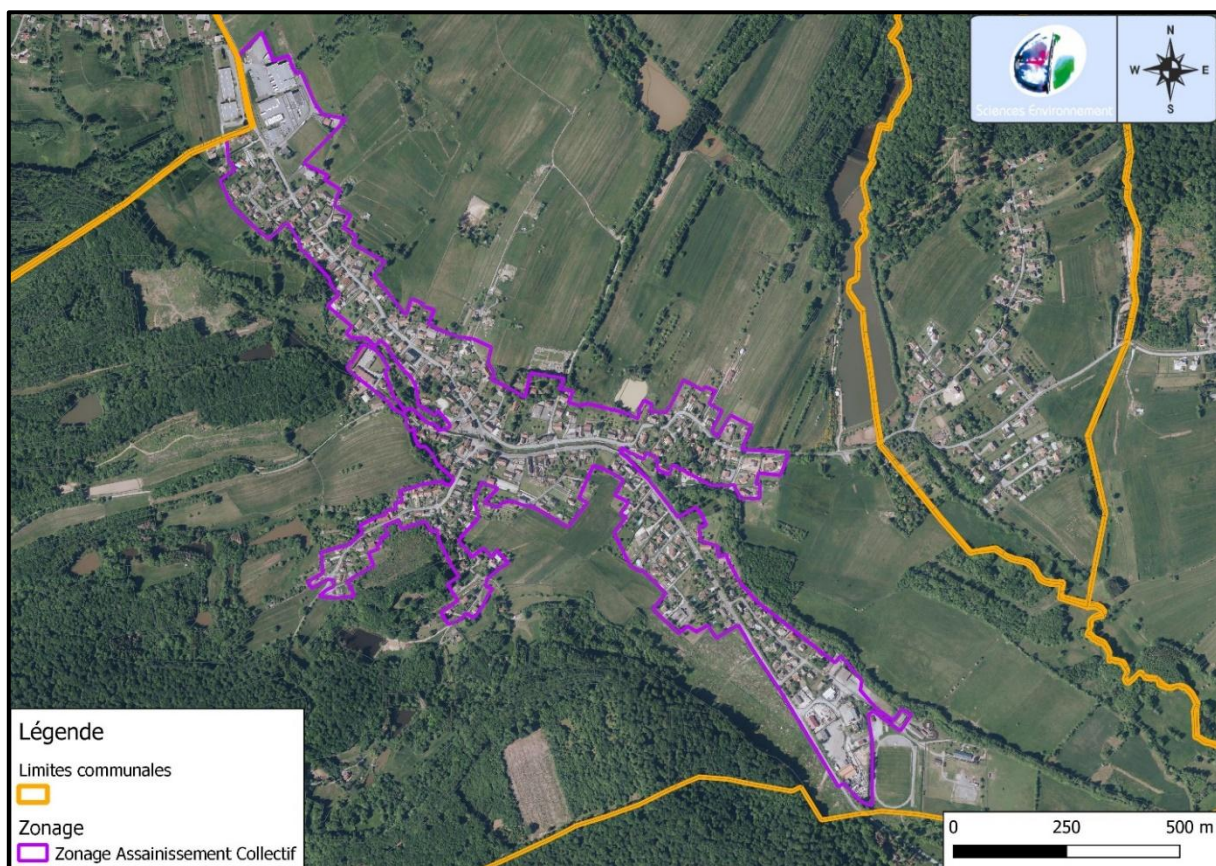


Figure 7 : Nouveau zonage assainissement Anjoutey

8.3. Commune de Saint-Germain-le-Châtelet

8.3.1. Scénario retenu

Le conseil municipal de Saint-Germain-le-Châtelet, après l'étude des différents scénarii possibles élaborés par ATLAS I.C.E. intégrant notamment les possibilités d'urbanisation de la commune, a décidé de retenir les solutions suivantes :

- Secteur Village : assainissement collectif pour les habitations déjà raccordées aux réseaux
- Secteur de 1 à 5 : assainissement collectif – assainissement autonome pour la parcelle n°513 (secteur 6).

8.3.2. Coût des travaux

- Secteur 1 : Connexion du réseau d'eaux usées au droit de la parcelle 175, une pompe de refoulement est nécessaire.

✓ Coût d'investissement

Domaine public

Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Prix total HT
COLLECTE DES EAUX USEES			
Branchements particuliers	1 branchement	1 524 €	1 524 €
TOTAL			1 524 €
COUT PAR EH	3 eq.hab		508 €
COUT PAR LOGEMENT	1 logement		1 524 €

Domaine privé

Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Prix total HT
Raccordement entre l'habitation et le réseau	1 logement	2 287 €	2 287 €
Poste de refoulement	1 poste	1 524 €	1 524 €
Canalisation de refoulement	50 ml	53 €	53 €
Sous total			6 461 €
Divers et imprévus	10%		646€
TOTAL			7 107 €
COUT PAR EH	3 eq.hab		2 369 €
COUT PAR LOGEMENT	1 logement		7 107 €

✓ Charges d'exploitation

Domaine public

Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Prix total HT
Entretien de la boîte de branchement	1 boîte	1,52 €/boîte	2
Taxe d'épuration	1 logement	10,67 €/log	11 €
TOTAL			12 €
COUT PAR EH	3 eq.hab		4 €
COUT PAR LOGEMENT	1 logement		12 €

Domaine privé

Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Prix total HT
Entretien poste de refoulement	1 poste	1,52 poste	61 €
TOTAL			61 €
COUT PAR EH	3 eq.hab		20 €
COUT PAR LOGEMENT	1 logement		61 €

▪ Secteur 2 : Prolongement du réseau unitaire de 60 ml

✓ Coût d'investissement

Domaine public

Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Prix total HT
COLLECTE DES EAUX USEES			
Réseau sous voie communale	60 ml	168 €	10 080 €
Branchements particuliers	2 branchements	1 524 €	3 048 €
TOTAL			13 128 €
COUT PAR EH	6 eq.hab		2 188 €
COUT PAR LOGEMENT	2 logements		6 564 €

Domaine privé

Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Prix total HT
Raccordement entre l'habitation et le réseau	2 logements	2 287 €	4 574 €
Sous total			4 574 €
Divers et imprévus	10%		457€
TOTAL			5 031 €
COUT PAR EH	6 eq.hab		839 €
COUT PAR LOGEMENT	2 logements		2 513 €

✓ Charges d'exploitation

Domaine public

Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Prix total HT
Entretien des réseaux	60 ml	0,61 €/ml	37 €
Entretien de la boîte de branchement	1 boîte	1,52 €/boîte	3 €
Taxe d'épuration	2 logements	10,67 €/log	21 €
TOTAL			61 €
COUT PAR EH	6 eq.hab		10 €
COUT PAR LOGEMENT	2 logement		30 €

▪ Secteur 3 : Raccordement aux réseaux d'eaux usées existant

✓ Coût d'investissement

Domaine public

Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Prix total HT
COLLECTE DES EAUX USEES			
Réseau sous voie communale	60 ml	168 €	10 080 €
Branchements particuliers	1 branchement	1 524 €	1 524 €
TOTAL			7 944 €
COUT PAR EH	3 eq.hab		2 648 €
COUT PAR LOGEMENT	1 logement		7 944 €

Domaine privé

Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Prix total HT
Raccordement entre l'habitation et le réseau	1 logement	2 287 €	2 287 €
Sous total			2 287€
Divers et imprévus	10%		229€
TOTAL			2 516 €
COUT PAR EH	3 eq.hab		839 €
COUT PAR LOGEMENT	1 logements		2 516 €

✓ Charges d'exploitation

Domaine public

Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Prix total HT
Entretien des réseaux	60 ml	0,61 €/ml	37 €
Entretien de la boîte de branchement	1 boîte	1,52 €/boîte	3 €
Taxe d'épuration	1 logement	10,67 €/log	11 €
TOTAL			49 €
COUT PAR EH	3 eq.hab		16 €
COUT PAR LOGEMENT	1 logement		49 €

■ Secteur 4 : Raccordement au réseau d'eaux usées

✓ Coût d'investissement

Domaine public

Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Prix total HT
COLLECTE DES EAUX USEES			
Réseau de refoulement	10 ml	53 €	530 €
Branchements particuliers	1 branchement	1 524 €	1 524 €
TOTAL			2 054 €
COUT PAR EH	3 eq.hab		685 €
COUT PAR LOGEMENT	1 logement		2 054 €

Domaine privé

Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Prix total HT
Raccordement entre l'habitation et le réseau	1 logement	2 287 €	2 287 €
Poste de refoulement	1 poste	1 524 €	1 524 €
Canalisation de refoulement	20 ml	53 €	1 060 €
Sous total			4 871 €
Divers et imprévus	10%		487 €
TOTAL			5 358 €
COUT PAR EH	3 eq.hab		1 786 €
COUT PAR LOGEMENT	1 logements		5 368 €

✓ Charges d'exploitation

Domaine public

Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Prix total HT
Entretien de la boîte de branchement	1 boîte	1,52 €/boîte	2 €
Taxe d'épuration	2 logements	10,67 €/log	11 €
TOTAL			12 €
COUT PAR EH	3 eq.hab		4 €
COUT PAR LOGEMENT	1 logement		12 €

Domaine privé

Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Prix total HT
Entretien poste de refoulement	1 poste	60,98 €/ poste	61 €
TOTAL			61 €
COUT PAR EH	3 eq.hab		20 €
COUT PAR LOGEMENT	1 logement		61 €

■ Secteur 5 : Prolongement du réseau d'eaux usées

✓ Coût d'investissement

Domaine public

Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Prix total HT
COLLECTE DES EAUX USEES			
Réseau sous voie communale	40 ml	168 €	6 720 €
Branchements particuliers	1 branchement	1 524 €	1 524 €
TOTAL			8 244€
COUT PAR EH	3 eq.hab		2 648 €
COUT PAR LOGEMENT	1 logement		8 244 €

Domaine privé

Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Prix total HT
Raccordement entre l'habitation et le réseau	1 logement	2 287 €	2 287 €
Sous total			2 287€
Divers et imprévus	10%		229€
TOTAL			2 516 €
COUT PAR EH	3 eq.hab		839 €
COUT PAR LOGEMENT	1 logements		2 516 €

✓ Charges d'exploitation

Domaine public

Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Prix total HT
Entretien des réseaux	40 ml	0,61 €/ml	24 €
Entretien de la boîte de branchement	1 boîte	1,52 €/boîte	3 €
Taxe d'épuration	1 logement	10,67 €/log	11 €
TOTAL			37 €
COUT PAR EH	3 eq.hab		12 €
COUT PAR LOGEMENT	1 logement		37 €

Tableau 2 : Coûts des travaux – Saint-Germain-le-Châtelet

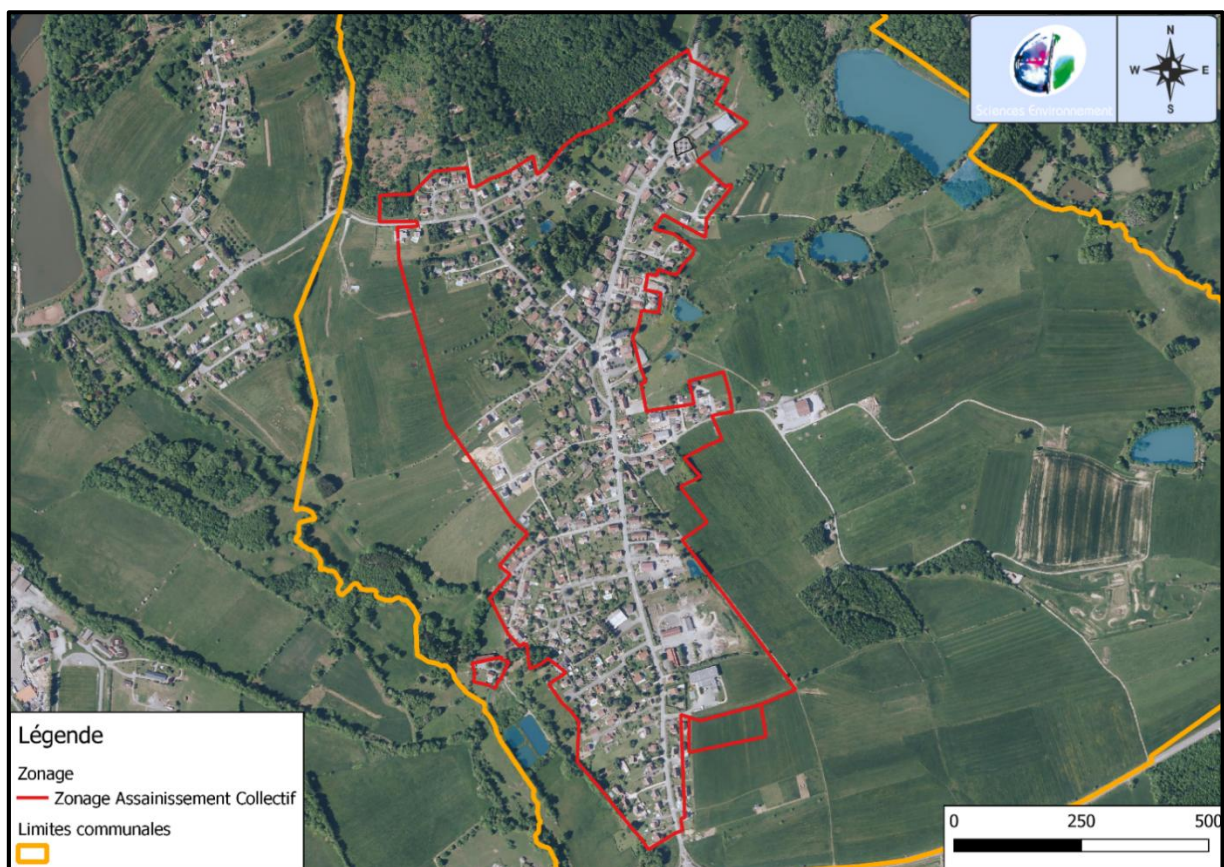


Figure 8 : Ancien zonage assainissement Saint-Germain-le-Châtelet

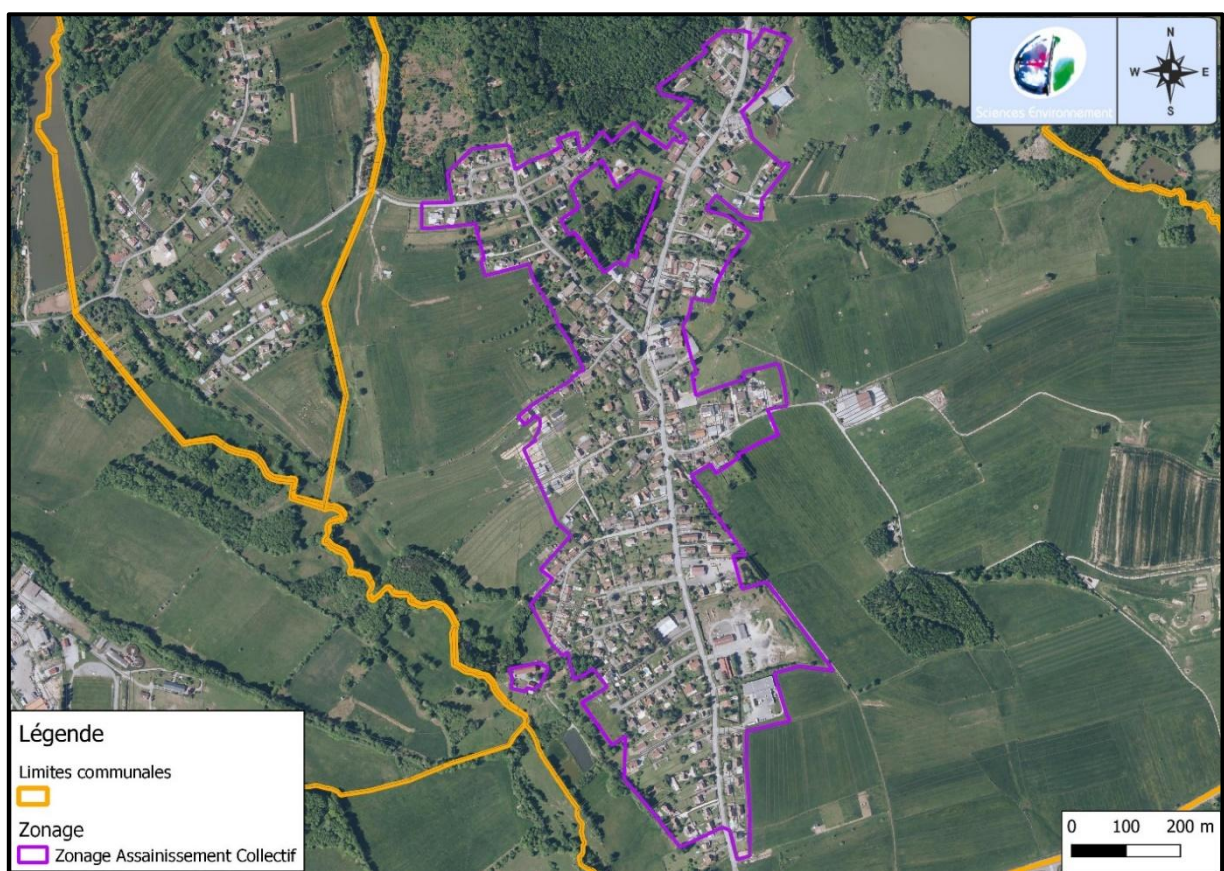


Figure 9 : Nouveau zonage assainissement Saint-Germain-le-Châtelet

8.4. Commune d'Etueffont

8.4.1. Scénario retenu

Le conseil municipal d'Etueffont, après l'étude des différents scénarii possibles élaborés par ATLAS I.C.E. intégrant notamment les possibilités d'urbanisation de la commune, a décidé de retenir les solutions suivantes :

- Secteur Village : assainissement collectif pour les habitations déjà raccordées aux réseaux
- Secteur 1 (Impasse de l'étang) : Assainissement collectif limité
- Secteur 2 (Rue du Petitmagny) : Assainissement collectif limité
- Secteur 3 (Rue des Bois Sarclés) : Assainissement collectif
- Secteur 4 (Rue du Fayé) : Assainissement collectif limité
- Secteur 5 (Rue de Lamadeleine) : Assainissement collectif limité
- Secteur 6 et écart : Assainissement non collectif

8.4.2. Coût des travaux

- Secteur 1 : Les travaux consistant dans le prolongement du réseau d'assainissement des eaux usées dans la rue d'Eloie et dans l'impasse de l'Etang ont été réalisés.
- Secteur 2 : Prolongement du réseau d'assainissement des eaux usées

✓ Coût d'investissement

Domaine public

Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Prix total HT
COLLECTE DES EAUX USEES			
Réseau sous voirie communale	260 ml	168€	43 680 €
Branchements particuliers	7 branchements	1 524 €	10 668 €
TOTAL			54 348 €
COUT PAR EH	21 eq.hab		2 588 €
COUT PAR LOGEMENT	7 logements		7 764 €

Domaine privé

Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Prix total HT
Raccordement entre l'habitation et le réseau	7 logements	2 287 €	16 009 €
Sous-total			16 009 €
Surcoût lié aux contraintes	10 %		1 601 €
TOTAL			17 610 €
COUT PAR EH	21 eq.hab		839 €
COUT PAR LOGEMENT	7 logements		2 516 €

Total public + privé

TOTAL investissements public + privé			71 958 €
COUT PAR EH	21 eq.hab		3 427 €
COUT PAR LOGEMENT	7 logements		10 280 €

✓ Charges d'exploitation

Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Prix total HT
Entretien des réseaux	175 ml	0,61 €/ml	159 €
Entretien des boîtes de branchements	8 boîtes	1,52 €/boîte	11 €
Taxe d'épuration	1 146 m³	1,01 €/m³	1 012 €
TOTAL			1 182 €
COUT PAR EH	24 eq.hab		56 €
COUT PAR LOGEMENT	8 logements		169 €

■ Secteur 3 : Prolongement du réseau d'eaux usées

✓ Coût d'investissement

Domaine public

Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Prix total HT
COLLECTE DES EAUX USEES			
Réseau sous voirie communale	765 ml	168€	128 520 €
Branchements particuliers	16 branchements	1 524 €	24 384 €
TOTAL			152 904 €
COUT PAR EH	48 eq.hab		3 186 €
COUT PAR LOGEMENT	16 logements		9 557 €

Domaine privé

Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Prix total HT
Raccordement entre l'habitation et le réseau	16 logements	2 287 €	36 592 €
Sous-total			36 592 €
Surcoût lié aux contraintes	10 %		3 659 €
TOTAL			40 251 €
COUT PAR EH	48 eq.hab		839 €
COUT PAR LOGEMENT	16 logements		2 516 €

Total public + privé

TOTAL investissements public + privé			193 155 €
COUT PAR EH	48 eq.hab		4 024 €
COUT PAR LOGEMENT	16 logements		12 072 €

✓ Charges d'exploitation

Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Prix total HT
Entretien des réseaux	7 65 ml	0,61 €/ml	467 €
Entretien des boîtes de branchements	16 boîtes	1,52 €/boîte	24 €
Taxe d'épuration	2 291 m³	1,01 €/m³	2 314 €
TOTAL			2 805 €
COUT PAR EH	24 eq.hab		58 €
COUT PAR LOGEMENT	8 logements		175 €

▪ Secteur 4 : Prolongement du réseau d'assainissement des eaux usées

✓ Coût d'investissement

Domaine public

Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Prix total HT
COLLECTE DES EAUX USEES			
Réseau sous voirie communale	965 ml	168€	162 120 €
Branchements particuliers	15 branchements	1 524 €	22 860 €
TOTAL			184 980 €
COUT PAR EH	45 eq.hab		4 111 €
COUT PAR LOGEMENT	15 logements		12 332 €

Domaine privé

Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Prix total HT
Raccordement entre l'habitation et le réseau	15 logements	2 287 €	34 305 €
Sous-total			34 305 €
Surcoût lié aux contraintes	10 %		3 431 €
TOTAL			37 736 €
COUT PAR EH	45 eq.hab		839 €
COUT PAR LOGEMENT	15 logements		2 516 €

Total public + privé

TOTAL investissements public + privé			222 716 €
COUT PAR EH	45 eq.hab		4 949 €
COUT PAR LOGEMENT	15 logements		14 848 €

✓ Charges d'exploitation

Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Prix total HT
Entretien des réseaux	965 ml	0,61 €/ml	589 €
Entretien des boîtes de branchements	15 boîtes	1,52 €/boîte	23 €
Taxe d'épuration	2 148 m³	1,01 €/m³	2 169 €
TOTAL			2 781 €
COUT PAR EH	45 eq.hab		62 €
COUT PAR LOGEMENT	15 logements		185 €

- Secteur 5 : Prolongement du réseau d'assainissement des eaux usées de la rue de la Madeleine jusqu'à la parcelle n°75

✓ Coût d'investissement

Domaine public

Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Prix total HT
COLLECTE DES EAUX USEES			
Réseau sous voirie communale	510 ml	168€	85 680 €
Branchements particuliers	7 branchements	1 524 €	10 668 €
TOTAL			96 348 €
COUT PAR EH	21 eq.hab		4 588 €
COUT PAR LOGEMENT	7 logements		13 764 €

Domaine privé

Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Prix total HT
Raccordement entre l'habitation et le réseau	7 logements	2 287 €	16 009 €
Sous-total			16 009 €
Surcoût lié aux contraintes	10 %		1 601 €
TOTAL			17 610 €
COUT PAR EH	21 eq.hab		839 €
COUT PAR LOGEMENT	7 logements		2 516 €

Total public + privé

TOTAL investissements public + privé			113 958 €
COUT PAR EH	21 eq.hab		5 427 €
COUT PAR LOGEMENT	7 logements		16 280 €

✓ Charges d'exploitation

Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Prix total HT
Entretien des réseaux	510 ml	0,61 €/ml	311 €
Entretien des boîtes de branchements	7 boîtes	1,52 €/boîte	11 €
Taxe d'épuration	1 002 m³	1,01 €/m³	1 012 €
TOTAL			1 334 €
COUT PAR EH	21 eq.hab		64 €
COUT PAR LOGEMENT	7 logements		191 €

Tableau 3 : Coûts des travaux – Etueffont

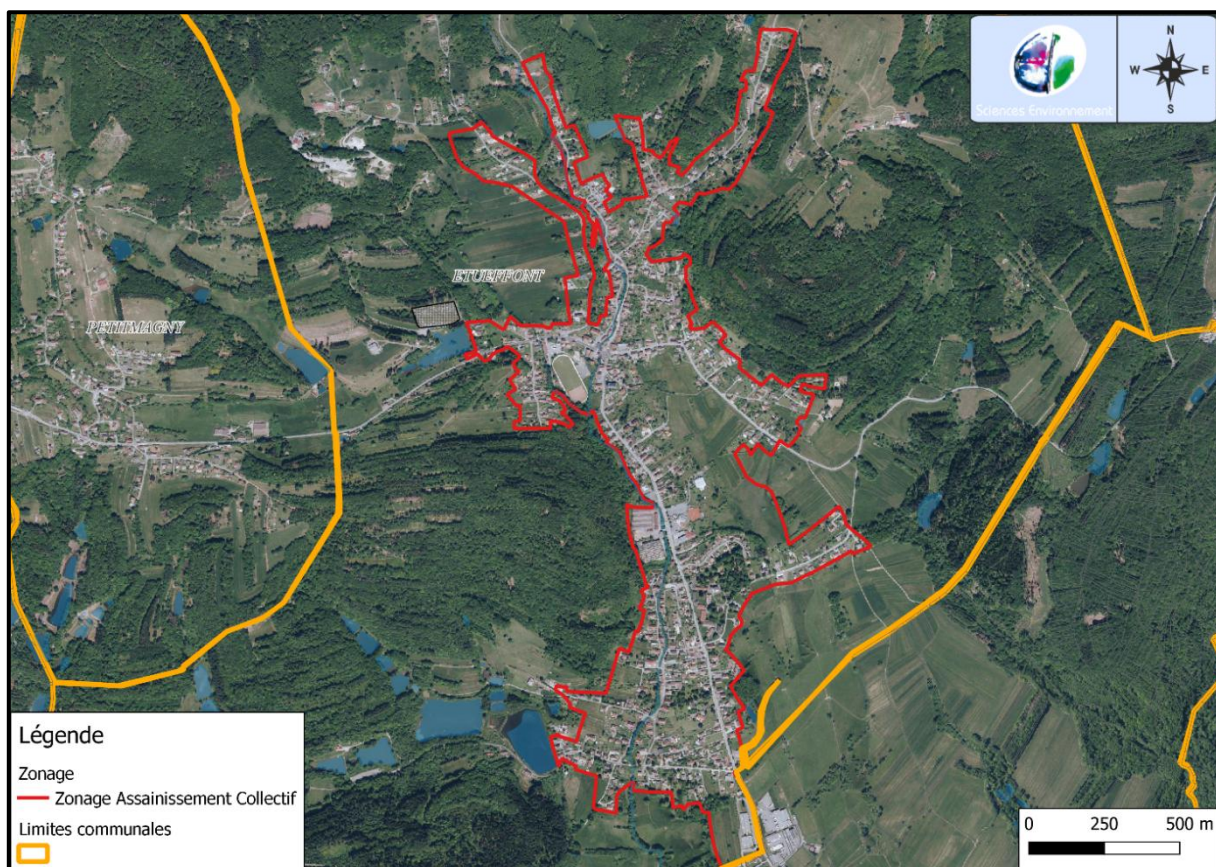


Figure 10 : Ancien zonage assainissement Etueffont

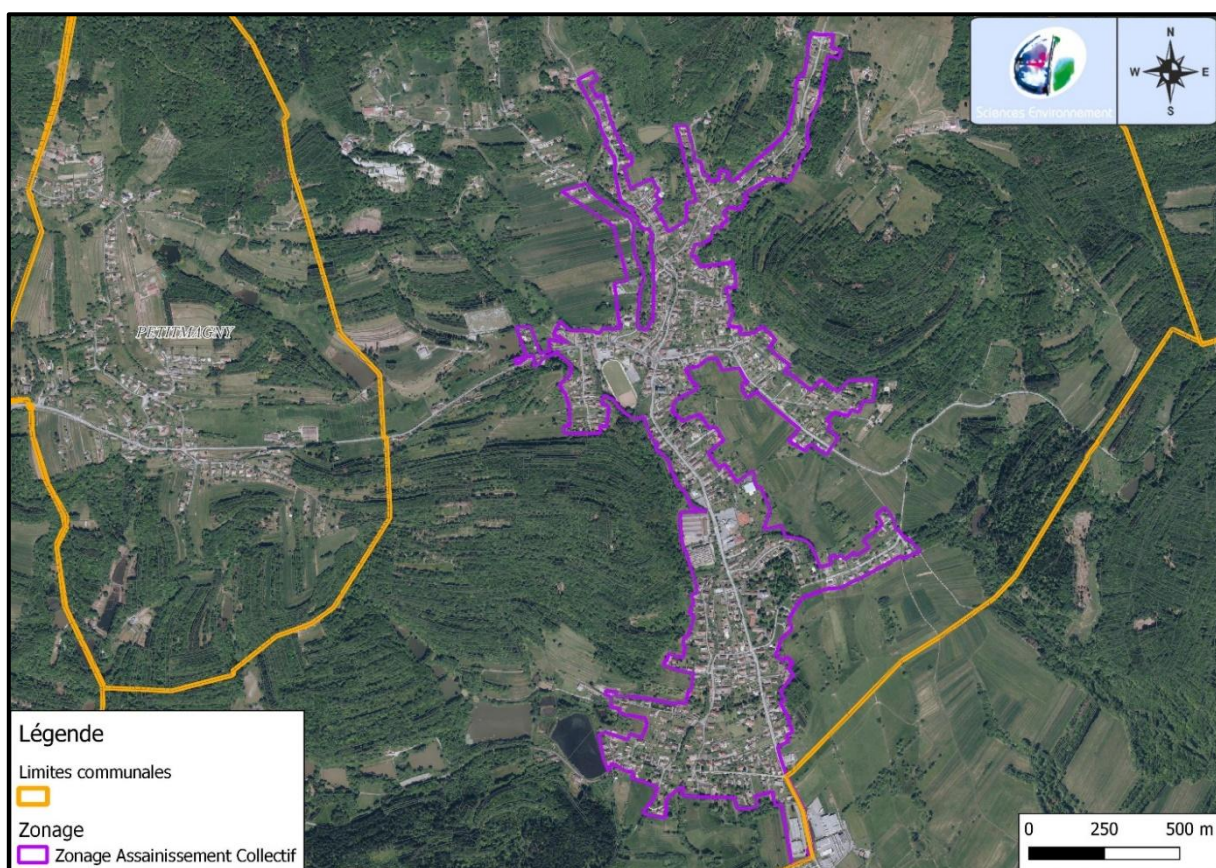


Figure 11 : Nouveau zonage assainissement Etueffont

8.5. Commune de Petitmagny

8.5.1. Scénario retenu

Le conseil municipal de Petitmagny, après l'étude des différents scénarii possibles élaborés par ATLAS I.C.E. intégrant notamment les possibilités d'urbanisation de la commune, a décidé de retenir les solutions suivantes :

- Assainissement collectif étendu avec traitement intercommunal

8.5.2. Coût des travaux

- Secteur 1 : Connexion du réseau d'eaux usées au droit de la parcelle 175, une pompe de refoulement est nécessaire.

✓ Coût d'investissement

Domaine public

Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Prix total HT
COLLECTE DES EAUX USEES			
Branchements particuliers	1 branchement	1 524 €	1 524 €
TOTAL			1 524 €
COUT PAR EH	3 eq.hab		508 €
COUT PAR LOGEMENT	1 logement		1 524 €

Domaine privé

Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Prix total HT
Raccordement entre l'habitation et le réseau	1 logement	2 287 €	2 287 €
Poste de refoulement	1 poste	1 524 €	1 524 €
Canalisation de refoulement	50 ml	53 €	53 €
Sous total			6 461 €
Divers et imprévus	10%		646 €
TOTAL			7 107 €
COUT PAR EH	3 eq.hab		2 369 €
COUT PAR LOGEMENT	1 logement		7 107 €

✓ Charges d'exploitation

Domaine public

Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Prix total HT
Entretien de la boîte de branchement	1 boîte	1,52 €/boîte	2
Taxe d'épuration	1 logement	10,67 €/log	11 €
TOTAL			12 €
COUT PAR EH	3 eq.hab		4 €
COUT PAR LOGEMENT	1 logement		12 €

Domaine privé

Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Prix total HT
Entretien poste de refoulement	1 poste	1,52 poste	61 €
TOTAL			61 €
COUT PAR EH	3 eq.hab		20 €
COUT PAR LOGEMENT	1 logement		61 €

▪ Secteur 2 : Prolongement du réseau unitaire de 60 ml

✓ Coût d'investissement

Domaine public

Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Prix total HT
COLLECTE DES EAUX USEES			
Réseau sous voie communale	60 ml	168 €	10 080 €
Branchements particuliers	2 branchements	1 524 €	3 048 €
TOTAL			13 128 €
COUT PAR EH	6 eq.hab		2 188 €
COUT PAR LOGEMENT	2 logements		6 564 €

Domaine privé

Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Prix total HT
Raccordement entre l'habitation et le réseau	2 logements	2 287 €	4 574 €
Sous total			4 574 €
Divers et imprévus	10%		457€
TOTAL			5 031 €
COUT PAR EH	6 eq.hab		839 €
COUT PAR LOGEMENT	2 logements		2 513 €

✓ Charges d'exploitation

Domaine public

Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Prix total HT
Entretien des réseaux	60 ml	0,61 €/ml	37 €
Entretien de la boîte de branchement	1 boîte	1,52 €/boîte	3 €
Taxe d'épuration	2 logements	10,67 €/log	21 €
TOTAL			61 €
COUT PAR EH	6 eq.hab		10 €
COUT PAR LOGEMENT	2 logement		30 €

▪ Secteur 3 : Raccordement aux réseaux d'eaux usées existant

✓ Coût d'investissement

Domaine public

Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Prix total HT
COLLECTE DES EAUX USEES			
Réseau sous voie communale	60 ml	168 €	10 080 €
Branchements particuliers	1 branchement	1 524 €	1 524 €
TOTAL			7 944 €
COUT PAR EH	3 eq.hab		2 648 €
COUT PAR LOGEMENT	1 logement		7 944 €

Domaine privé

Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Prix total HT
Raccordement entre l'habitation et le réseau	1 logement	2 287 €	2 287 €
Sous total			2 287€
Divers et imprévus	10%		229€
TOTAL			2 516 €
COUT PAR EH	3 eq.hab		839 €
COUT PAR LOGEMENT	1 logements		2 516 €

✓ Charges d'exploitation

Domaine public

Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Prix total HT
Entretien des réseaux	60 ml	0,61 €/ml	37 €
Entretien de la boîte de branchement	1 boîte	1,52 €/boîte	3 €
Taxe d'épuration	1 logement	10,67 €/log	11 €
TOTAL			49 €
COUT PAR EH	3 eq.hab		16 €
COUT PAR LOGEMENT	1 logement		49 €

■ Secteur 4 : Raccordement au réseau d'eaux usées

✓ Coût d'investissement

Domaine public

Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Prix total HT
COLLECTE DES EAUX USEES			
Réseau de refoulement	10 ml	53 €	530 €
Branchements particuliers	1 branchement	1 524 €	1 524 €
TOTAL			2 054 €
COUT PAR EH	3 eq.hab		685 €
COUT PAR LOGEMENT	1 logement		2 054 €

Domaine privé

Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Prix total HT
Raccordement entre l'habitation et le réseau	1 logement	2 287 €	2 287 €
Poste de refoulement	1 poste	1 524 €	1 524 €
Canalisation de refoulement	20 ml	53 €	1 060 €
Sous total			4 871 €
Divers et imprévus	10%		487 €
TOTAL			5 358 €
COUT PAR EH	3 eq.hab		1 786 €
COUT PAR LOGEMENT	1 logements		5 368 €

✓ Charges d'exploitation

Domaine public

Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Prix total HT
Entretien de la boîte de branchement	1 boîte	1,52 €/boîte	2 €
Taxe d'épuration	2 logements	10,67 €/log	11 €
TOTAL			12 €
COUT PAR EH	3 eq.hab		4 €
COUT PAR LOGEMENT	1 logement		12 €

Domaine privé

Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Prix total HT
Entretien poste de refoulement	1 poste	60,98 €/ poste	61 €
TOTAL			61 €
COUT PAR EH	3 eq.hab		20 €
COUT PAR LOGEMENT	1 logement		61 €

▪ Secteur 5 : Prolongement du réseau d'eaux usées

✓ Coût d'investissement

Domaine public

<i>Désignation</i>	<i>Quantité</i>	<i>Prix unitaire HT</i>	<i>Prix total HT</i>
COLLECTE DES EAUX USEES			
Réseau sous voie communale	40 ml	168 €	6 720 €
Branchements particuliers	1 branchement	1 524 €	1 524 €
TOTAL			8 244€
COUT PAR EH	3 eq.hab		2 648 €
COUT PAR LOGEMENT	1 logement		8 244 €

Domaine privé

<i>Désignation</i>	<i>Quantité</i>	<i>Prix unitaire HT</i>	<i>Prix total HT</i>
Raccordement entre l'habitation et le réseau	1 logement	2 287 €	2 287 €
Sous total			2 287€
Divers et imprévus	10%		229€
TOTAL			2 516 €
COUT PAR EH	3 eq.hab		839 €
COUT PAR LOGEMENT	1 logements		2 516 €

Tableau 4 : Coûts des travaux – Petitmagny

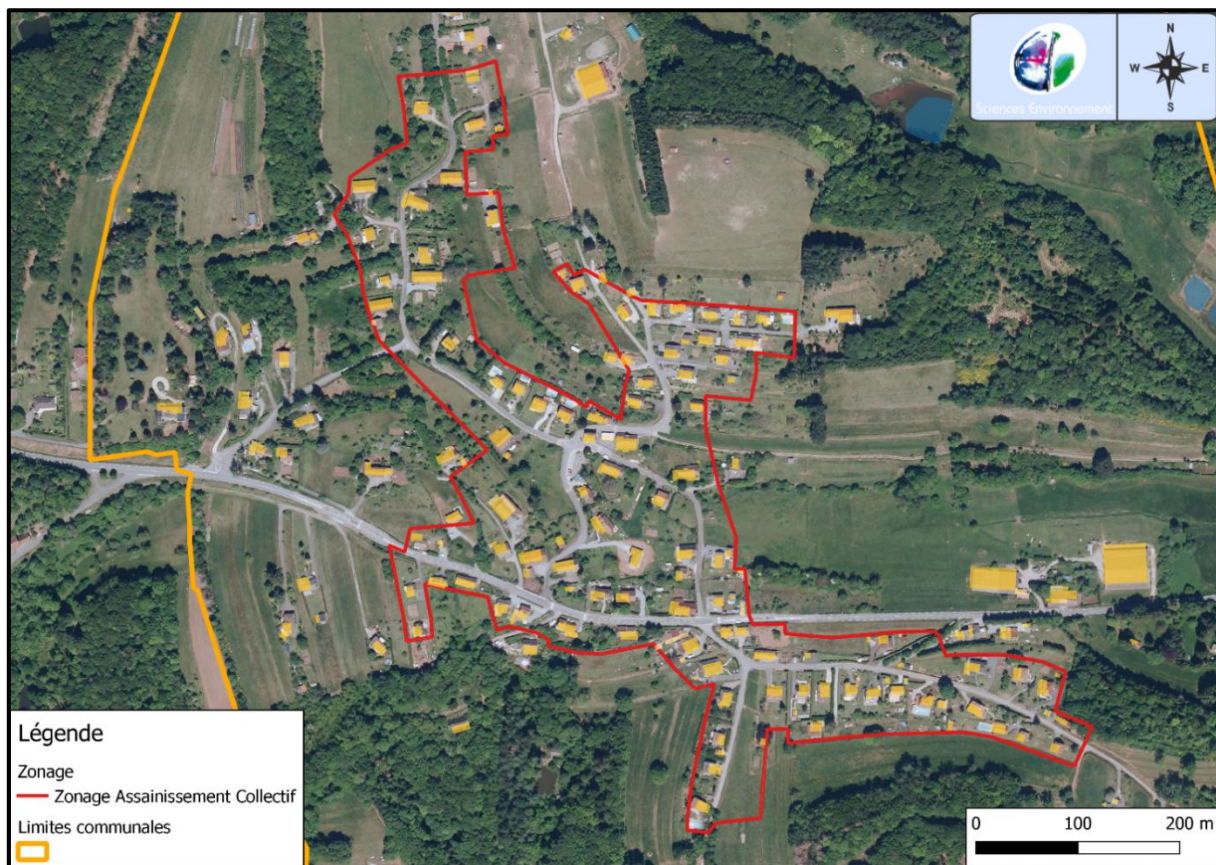


Figure 12 : Ancien zonage assainissement Petitmagny

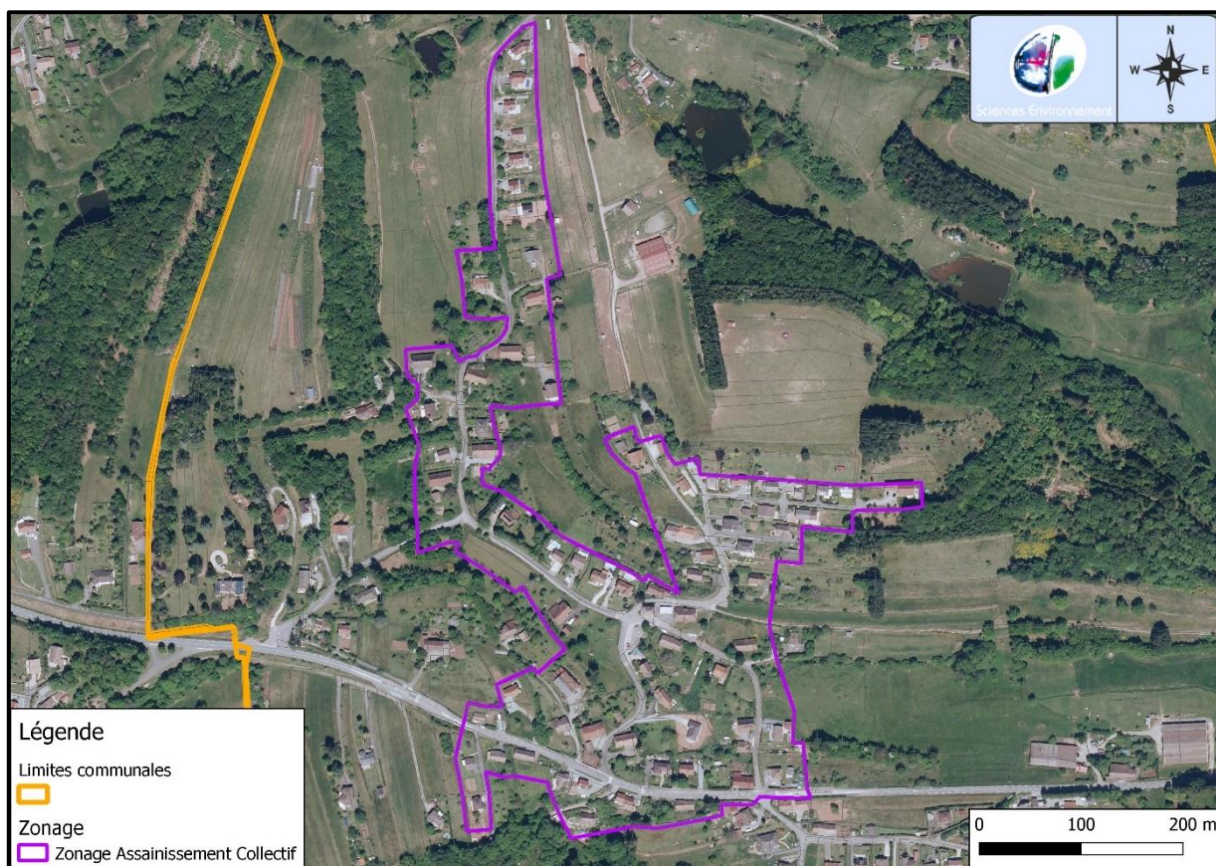


Figure 13 : Nouveau zonage assainissement Petitmagny

8.6. Agglomération Giromagny

La société IRH ingénieur Conseil membre d'Antea Group a rédigé un rapport d'élaboration de schéma directeur sur les communes d'Auxelles-Bas, d'Auxelles-Haut, de Chaux, de Lachapelle-sous-Chaux, de Lepuix, de Rougegoutte et de Vescemont.

D'après le diagnostic réalisé, le réseau d'assainissement transporte des volumes conséquents d'eau claire parasite au niveau des communes de Chaux, Lepuix et Rougegoutte-Vescemont.

Les travaux préconisés sur l'ensemble de l'agglomération sont :

- La mise en place de clapet anti-retour
- Le renouvellement du réseau d'assainissement sur plusieurs tronçons
- Le renouvellement de regards de visite
- Le renouvellement de poste de relevage/refoulement
- La rectification des erreurs de branchement EP

Le programme de travaux suivant a été défini par le bureau d'étude :

Communauté de Communes Vosges du Sud Schéma Directeur de Travaux ASST 2020-2050						
Commune	Localisation des travaux	Proposition d'action	Volume des travaux	Estimation des travaux (k€ HT)	Hiérarchisation	Gain
Ensemble de la CCVS	Surverse du réseau	Mise en place ou renouvellement de clapet anti-retour	- Pose de 10 clapets - Aménagement des exutoires	40.0 k€ HT	0	Elimination des entrées d'eau du milieu naturel vers le réseau
	Postes de relevage	Mise en place ou renouvellement de la télégestion	- Mise en place ou renouvellement de la télégestion - Renouvellement des armoires électrique	255.0 k€ HT	NC	-
Auxelles-Bas	Rue de la Creuse Vie	Enquête de branchement Mise en place d'un regard de branchement (si inexistant, endommagé ou non accessible)	- Enquête de branchement et pose d'un regard de branchement pour 6 habitations	18.9 k€ HT	1	Réduction de 1.5% des ECP
	Commune	Suppression des erreurs de branchement	- Déconnexion de 8 habitations	24.0 k€ HT	2	Réduction de 11.4% des surface imp. Raccordées
Auxelles-Haut	Commune	Suppression des erreurs de branchement	- Déconnexion de 8 habitations	24.0 k€ HT	2	Réduction de 11.4% des surface imp. Raccordées
Chaux	Rue de l'Egalité Grand Rue	Renouvellement des tronçons drainant des ECP Remplacement des regards de visites -Remplacement des canalisations amont/aval et manchonnage	- Pose d'un réseau 200 sur 300 ml - 4 regards	113.5 k€ HT	1	Réduction de 9.8% des ECP
		Enquête de branchement Mise en place d'un regard de branchement (si inexistant, endommagé ou non accessible)	- Enquête de branchement et pose d'un regard de branchement pour 15 habitations	47.3 k€ HT		
	Rue des oiseaux	Remplacement des regards de visites Remplacement des canalisations amont/aval et manchonnage	- 4 regards	16.0 k€ HT	1	Réduction de 1.8% des ECP
	Commune	Suppression des erreurs de branchement	- Déconnexion de 14 habitations	42.0 k€ HT	2	Réduction de 20.0% des surface imp. Raccordées
	Poste de relevage de l'Egalité	Changement du poste de relevage	- Remise à neuf du poste de relevage	100.0 k€ HT	1	-
	Poste de relevage de l'Egalité	Mise en place de l'autosurveillance	- Mise en place d'une sonde de mesure de niveau - Mise en place ou renouvellement de la télégestion	6.0 k€ HT	0	-
Lachapelle-sous-Chaux	Rue de la Libération Rue de la Prairie Rue des Champs	Renouvellement des tronçons drainant des ECP	- Pose d'un réseau 200 sur 80 ml	26.0 k€ HT	3	Réduction de 2.2% des ECP
		Enquête de branchement Mise en place d'un regard de branchement (si inexistant, endommagé ou non accessible)	- Enquête de branchement et pose d'un regard de branchement pour 13 habitations	41.0 k€ HT	1	
	Rue du Moulin	-Remplacement des regards de visites - Remplacement des canalisations amont/aval et manchonnage	- 13 regards	52.0 k€ HT	1	Réduction de 1.6% des ECP
	Commune	Suppression des erreurs de branchement	- Déconnexion de 6 habitations	18.0 k€ HT	2	Réduction de 8.6% des surface imp. Raccordées

Communauté de Communes Vosges du Sud Schéma Directeur de Travaux ASST 2020-2050

Commune	Localisation des travaux	Proposition d'action	Volume des travaux	Estimation des travaux (k€ HT)	Hiérarchisation	Gain
Lepuix	Rue de l'Eglise et du Moulin Rue des Mines Rue de Belfort	Renouvellement des tronçons drainant des ECP	- Pose d'un réseau 200 sur 1990 ml	646.8 k€ HT	1	Réduction de 46.1% des ECP
		Enquête de branchement Mise en place d'un regard de branchement (si inexistant, endommagé ou non accessible)	- Enquête de branchement et pose d'un regard de branchement pour 26 habitations	81.9 k€ HT	1	
	Commune	Suppression des erreurs de branchement	- Déconnexion de 19 habitations	57.0 k€ HT	2	Réduction de 27.1% des surface imp. Raccordées
	Poste de relevage Saint-Pierre	Changement du poste de relevage	- Remise à neuf du poste de relavage	100.0 k€ HT	1	-
Rougegoutte	Rue de Chaux Avenue Charles de Gaulle	Enquête de branchement Mise en place d'un regard de branchement (si inexistant, endommagé ou non accessible)	- Enquête de branchement et pose d'un regard de branchement pour 6 habitations	18.9 k€ HT	1	Réduction de 6.9% des ECP
	Rue traversière	Renouvellement des tronçons drainant des ECP	- Pose d'un réseau 200 sur 330 ml	107.3 k€ HT	1	
	Rue du Brigard	- Remplacement des regards de visites - Remplacement des canalisations amont/aval et manchonnage	- 1 regards	4.0 k€ HT	1	-
	Commune	Suppression des erreurs de branchement	- Déconnexion de 13 habitations	39.0 k€ HT	2	Réduction de 18.6% des surface imp. Raccordées
	Poste de relevage des Epreys	Mise en place de l'autosurveillance	- Mise en place d'une sonde de mesure de niveau - Mise en place ou renouvellement de la télégestion	6.0 k€ HT	0	-
Vescemont	Rue de Rosemont Grand Rue	Renouvellement des tronçons drainant des ECP	- Pose d'un réseau 200 sur 400 ml	130.0 k€ HT	1	Réduction de 10.6% des ECP
		Enquête de branchement Mise en place d'un regard de branchement (si inexistant, endommagé ou non accessible)	- Enquête de branchement et pose d'un regard de branchement pour 5 habitations	15.8 k€ HT	1	
	Commune	Suppression des erreurs de branchement	- Déconnexion de 4 habitations	12.0 k€ HT	2	Réduction de 5.7% des surface imp. Raccordées
Total				2042.2 k€ HT		

Figure 81 : Synthèse des travaux (coût et priorité)

Hiérarchisation		
0	Démarche en cours	Avant 2020
1	Prioritaire	2020-2022
2	Court terme	2022-2025
3	Moyen terme	2025-2035
4	Long terme	2035-2050
NC	Progressif	Renouvellement à l'isser sur l'ensemble de la période

8.7. Commune de Giromagny

La commune de Giromagny a fait l'objet d'un diagnostic des réseaux d'assainissement en 1992, par le Cabinet Bernard Gonard. La Communauté de Communes a réalisé un Schéma Directeur d'Assainissement en 1999. Les travaux et coût d'investissement étant devenu obsolète, la communauté de Communes de la Haute-Savoireuse a mandaté le bureau d'études Réalités Environnement pour la réalisation d'un nouveau diagnostic du réseau d'assainissement de la commune de Giromagny en 2015.

Le réseau d'assainissement de Giromagny, long de 20 km, est théoriquement séparatif et constitué essentiellement de collecteurs en grès de faible diamètre. D'après les observations réalisées en journée, en période de fonte des neiges, le réseau présente des défauts structurels favorisant la formation de dépôts ou permettant l'intrusion d'eaux claires parasites permanentes. A l'échelle de la communauté de communes, les débits mesurés en entrée de la station d'épuration ou le suivi du temps de fonctionnement des postes de refoulement mettent en évidence une surcharge hydraulique importante en période hivernale et humide.

L'étude de diagnostic a abouti à un programme de travaux qui renseignera le maître d'ouvrage sur les restructurations nécessaires des ouvrages de collecte des eaux usées du système précité :

Priorité	Année	Localisation	Descriptif de l'action	Objectifs visés	Investissement		Gain ECPP éliminées (m³/j éliminé)	Ratio d'efficacité ECPP éliminées (€/m³/j éliminé)	Gain Surface active déconnectée (m² déconnecté)
					Budget assainissement (€ HT) (Base 2015)	Investissement privé (€ HT) (Base 2015)			
P1	2016/2017	Zone d'étude (85 habitations)	Reprise des branchements privés d'eaux usées drainant des eaux pluviales	- Réduction des apports d'eaux claires parasites météoriques - Réduction des rejets d'eaux usées par temps de pluie	-	212 500 €	-	-	7 390 m²
P1	2016/2017	Rue de la Tuilerie, Allée des Acacias	Réhausse des tampons de regards d'eaux usées		1 000 €	-	-	-	650 m²
P1	2016/2017	Tronçons T1 à 3, 5 à 7, 9, 11, 12, 22	Réhabilitation de la collecte d'eaux usées		128 000 €	-	226 m³/j	567 €/m³/j	-
P1	2016/2017	Zone d'étude (28 regards d'eaux usées)	Etanchement des regards de visite		14 000 €	-	214 m³/j	65 €/m³/j	-
P1	2016/2017	Zone d'étude (27 branchements d'eaux usées)	- Investigations complémentaires et réhabilitation de branchements d'eaux usées		43 000 €	-	55 m³/j	782 €/m³/j	
P1	2016/2018	Communauté de Communes de la Haute-Savoireuse	- Réalisation d'un Schéma Directeur d'Assainissement à l'échelle intercommunale		150 000 €	-	-	-	-
P2	2018/2020	Tronçons 4, 8, 10, 13 à 21, 23, 24	Réhabilitation de la collecte d'eaux usées	- Réduction des apports d'eaux claires parasites permanentes - Réduction des rejets d'eaux usées par temps de pluie	310 000 €	-	153 m³/j	2 026 €/m³/j	-
P3	> 2015	Zone d'étude	Remplacement des canalisations en grès	- Gestion patrimoniale	4 510 000 €	-	-	-	-

8.7.1. Coût des travaux

Montant total des travaux en priorité 1 :	336 000 € H.T.
Montant total des travaux en priorité 2 :	310 000 € H.T.
Montant total des travaux en priorité 3 :	4 510 000 € H.T.
Montant total du programme de travaux en domaine public:	5 368 500 € H.T.
Montant total des travaux en domaine privé :	212 500 € H.T.

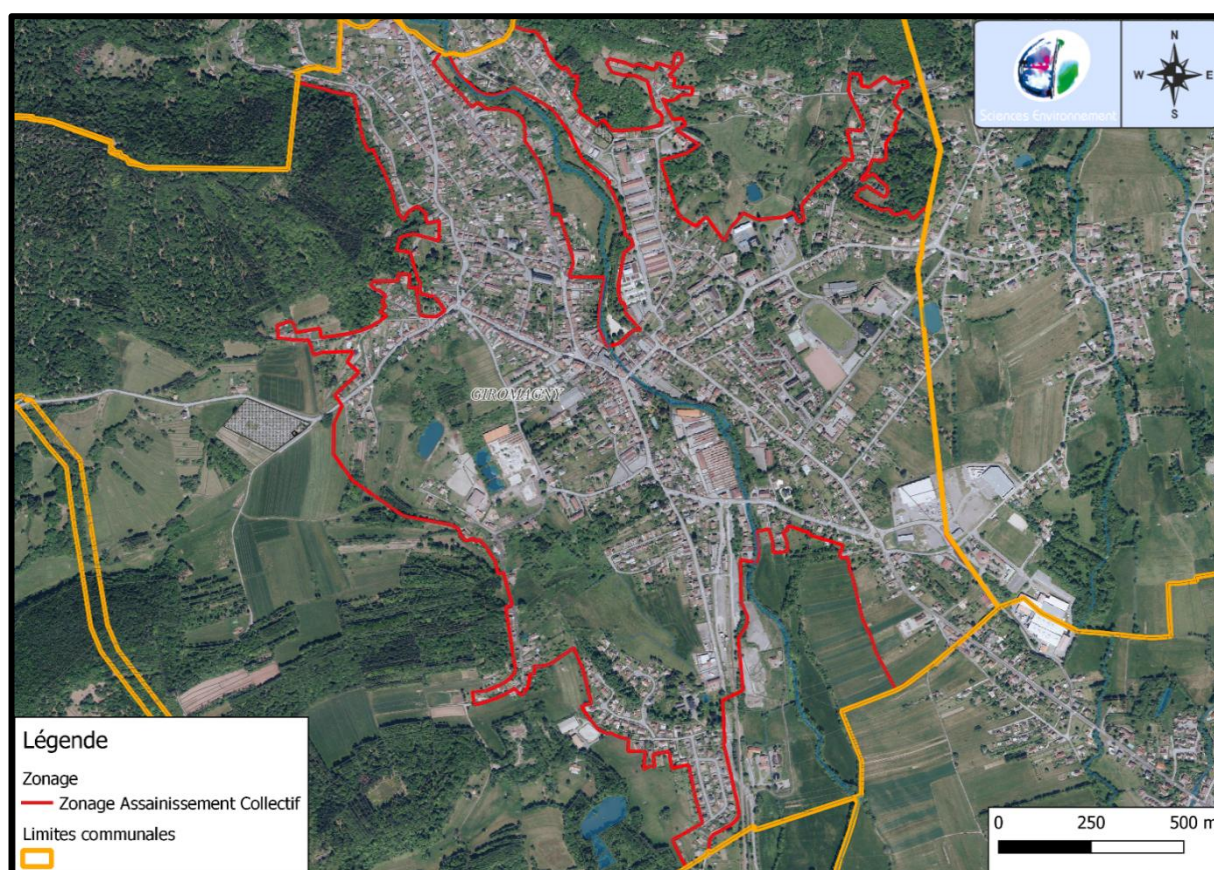


Figure 14 : Ancien zonage assainissement Giromagny

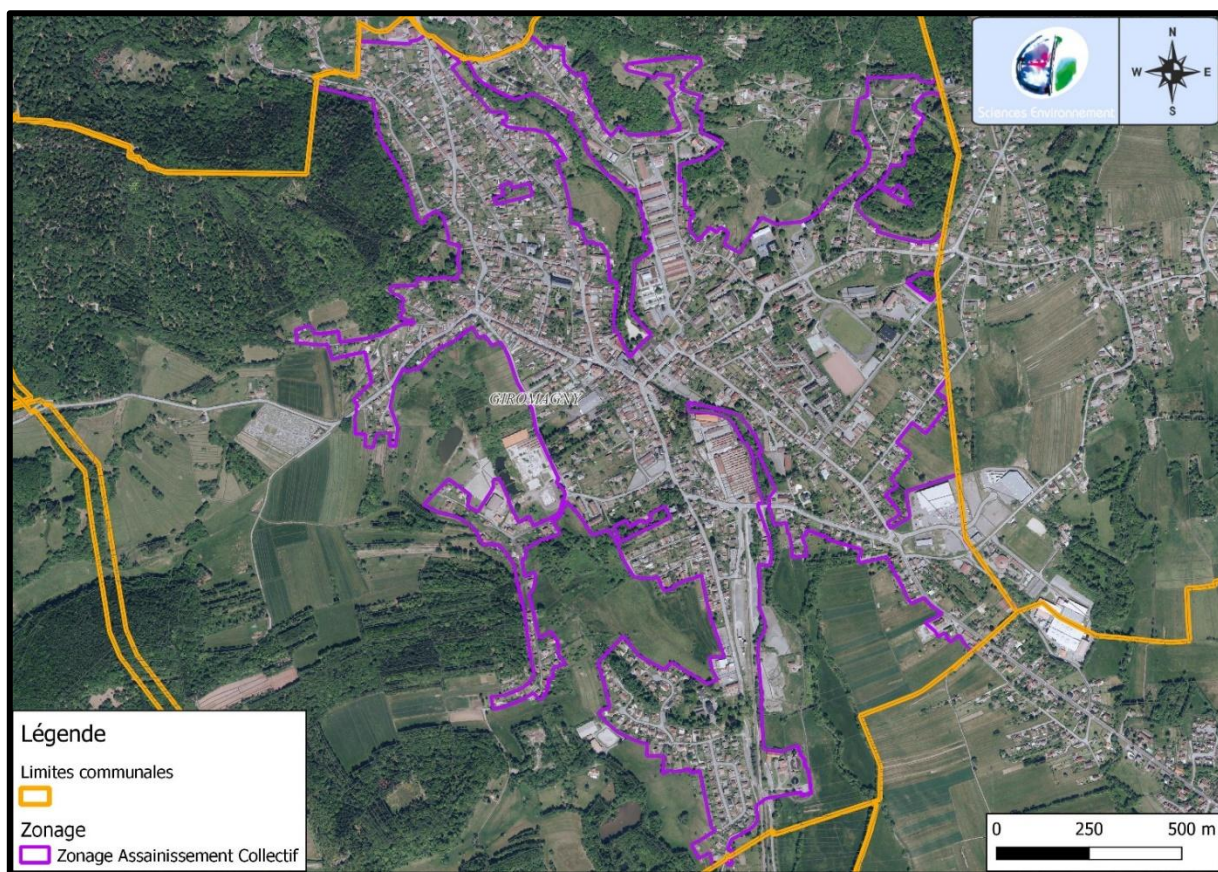


Figure 15 : Nouveau zonage assainissement Giromagny

8.8. Communes de Auxelles Haut et Auxelles Bas

8.8.1. Scénario retenu

Le conseil municipal de Auxelles Haut et Auxelles Bas, après l'étude des différents scénarii possibles élaborés par 2E conseils intégrant notamment les possibilités d'urbanisation de la commune, a décidé de retenir les solutions suivantes :

- Projet très étendu maximum du bourg avec raccordement de Auxelles Haut et traitement sur la station de Giromagny (194 branchements sur Auxelles Bas et 149 sur Auxelles Haut).

8.8.2. Coût des travaux

Scenario 7		
ASSAINISSEMENT COLLECTIF	Nombre de logements	194 + (149) = 343
	Montant d'investissement en domaine public	3 546 313 € HT 10 339 € HT / br
	Montant d'investissement en domaine privé	1 770 € HT / br
	Montant de la redevance	5,59 € HT / m ³
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	Nombre de logements	21 + 12 = 33
	Montant de l'investissement	8 895 € HT / br

	Création du réseau de collecte en € HT	Création du réseau de transport en € HT	Unité de traitement en € HT	Honoraire et divers en € HT	Montant total en € HT	Montant de l'entretien en € TTC
Coût Global	2 981 563	564 750	-	462 563	3 546 313	53 490
Coût par branchement	8 692	1 646	-	1 348	10 339	156

Tableau 5 : Coûts des travaux – Auxelles Bas et Auxelles Haut

De plus, une étude réalisée par IRH, dans leur rapport d'« Elaboration d'un schéma directeur sur les communes d'Auxelles-Bas, Auxelles-Haut, Chaux, Lachapelle-sous-Chaux, Lepuix, Rougegoutte et Vescemont » défini en 2019 les travaux et coût suivants :

Commune	Localisation des travaux	Proposition d'action	Volume des travaux	Estimation des travaux (k€ HT)
Auxelles-Bas	Rue de la Creuse Vie	Enquête de branchement Mise en place d'un regard de branchement (si inexistant, endommagé ou non accessible)	- Enquête de branchement et pose d'un regard de branchement pour 6 habitations	18.9 k€ HT
	Commune	Suppression des erreurs de branchement	- Déconnexion de 8 habitations	24.0 k€ HT
Auxelles-Haut	Commune	Suppression des erreurs de branchement	- Déconnexion de 8 habitations	24.0 k€ HT

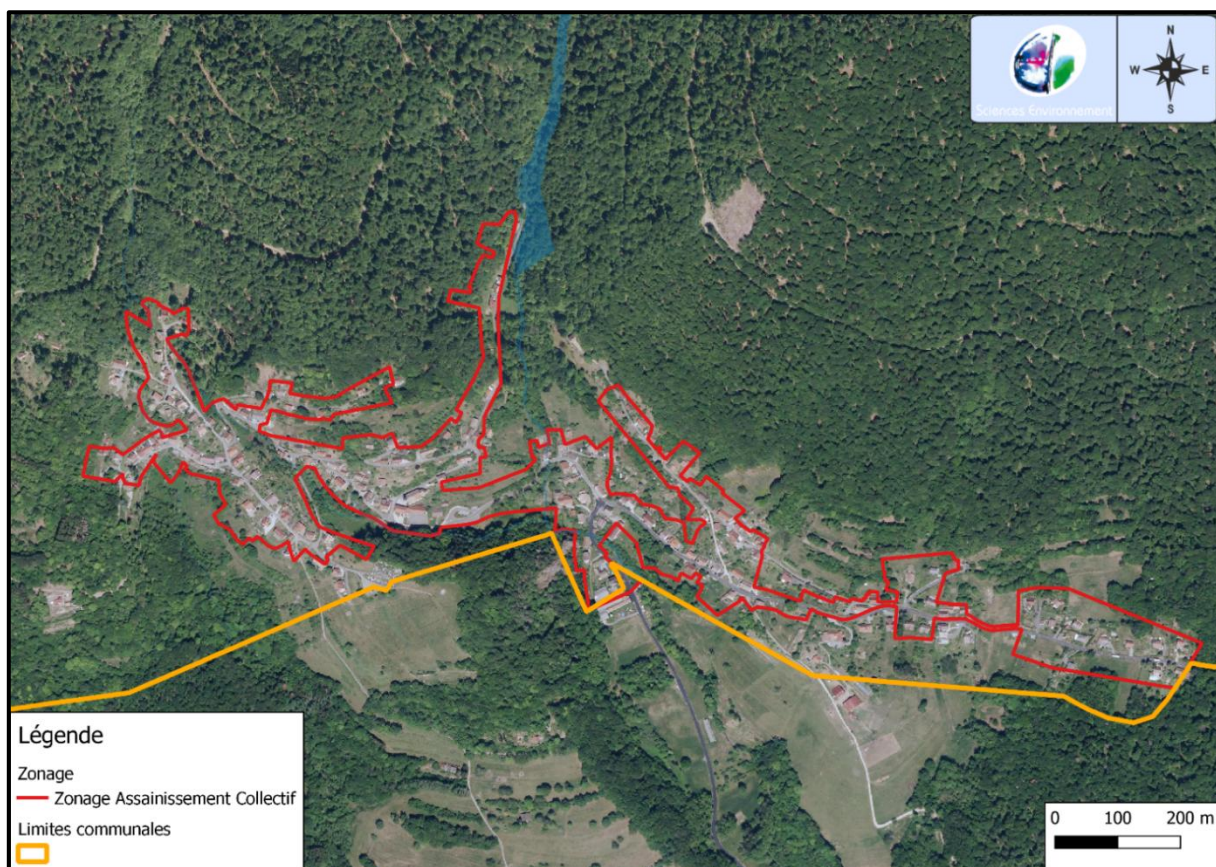


Figure 16 : Ancien zonage assainissement Auxelles-Haut

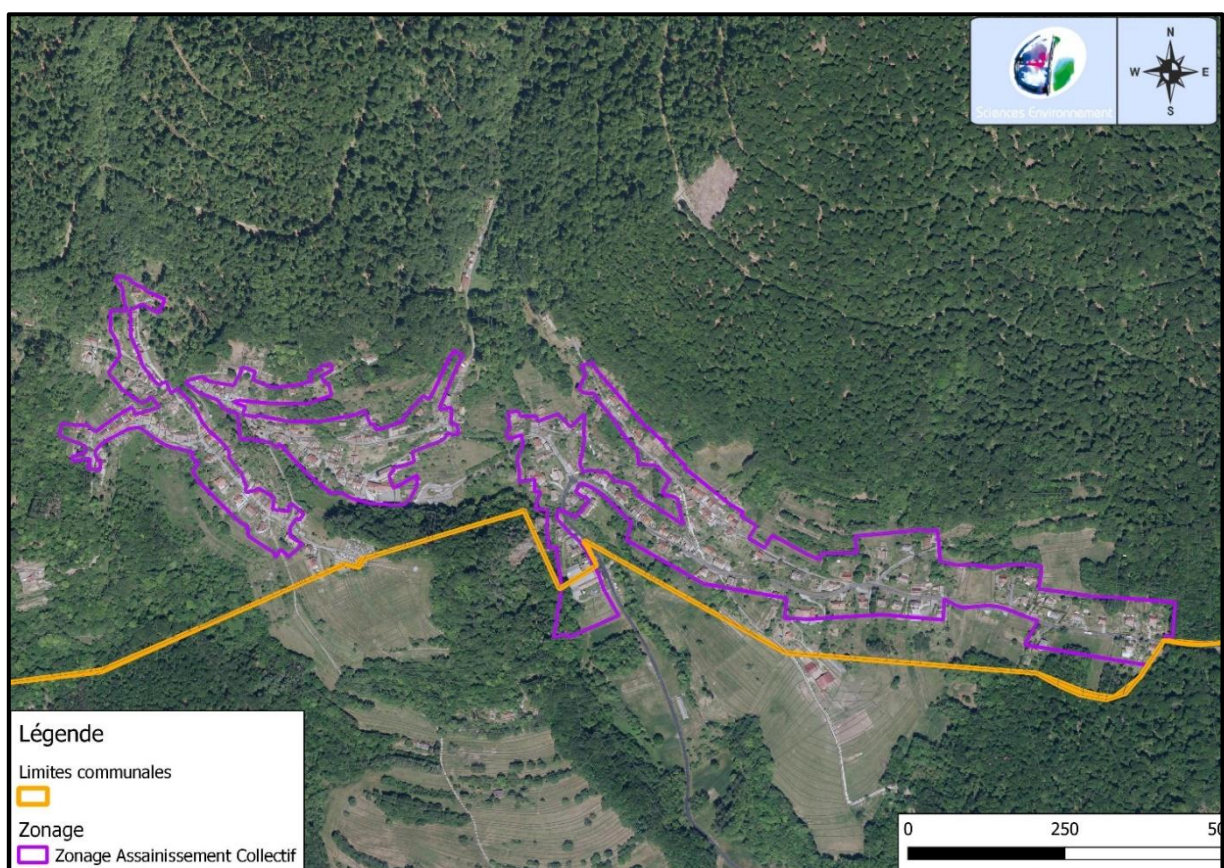


Figure 17 : Nouveau zonage assainissement Auxelles-Haut

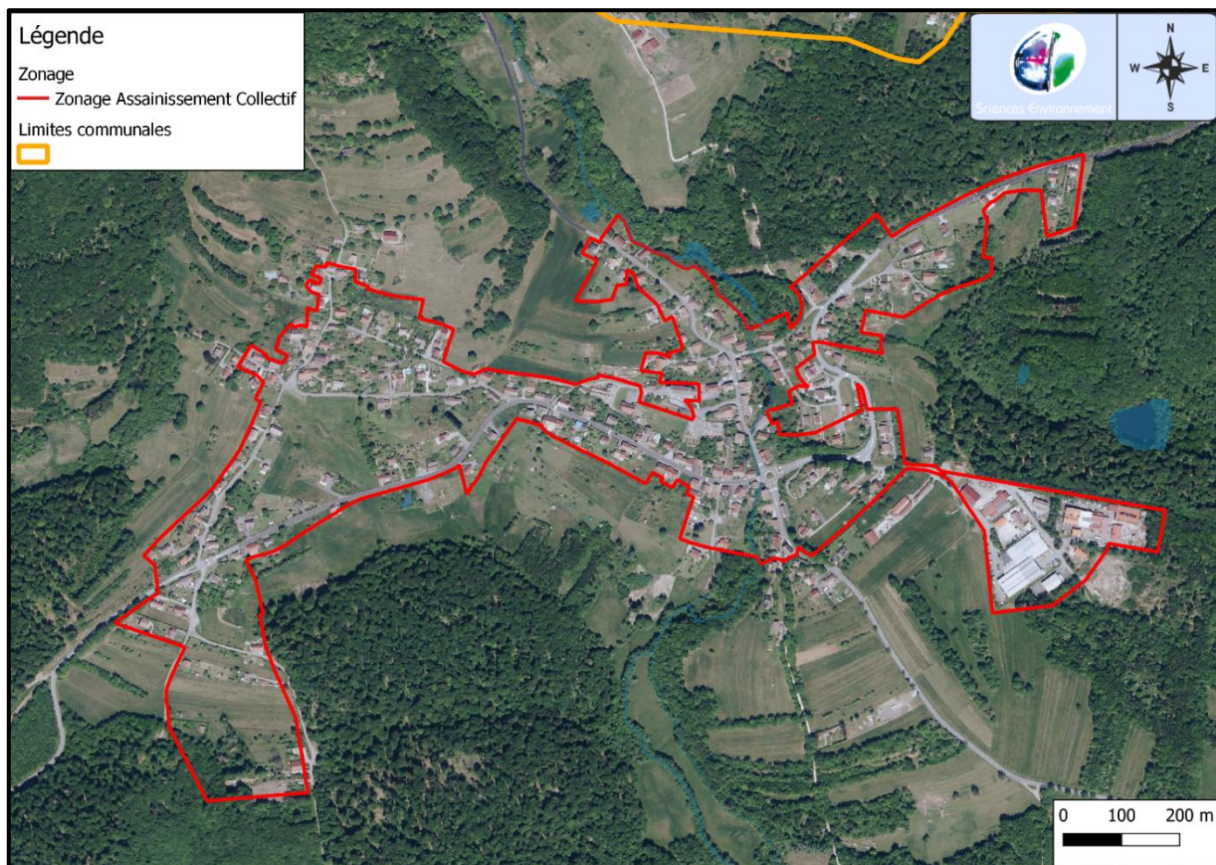


Figure 18 : Ancien zonage assainissement Auxelles-Bas

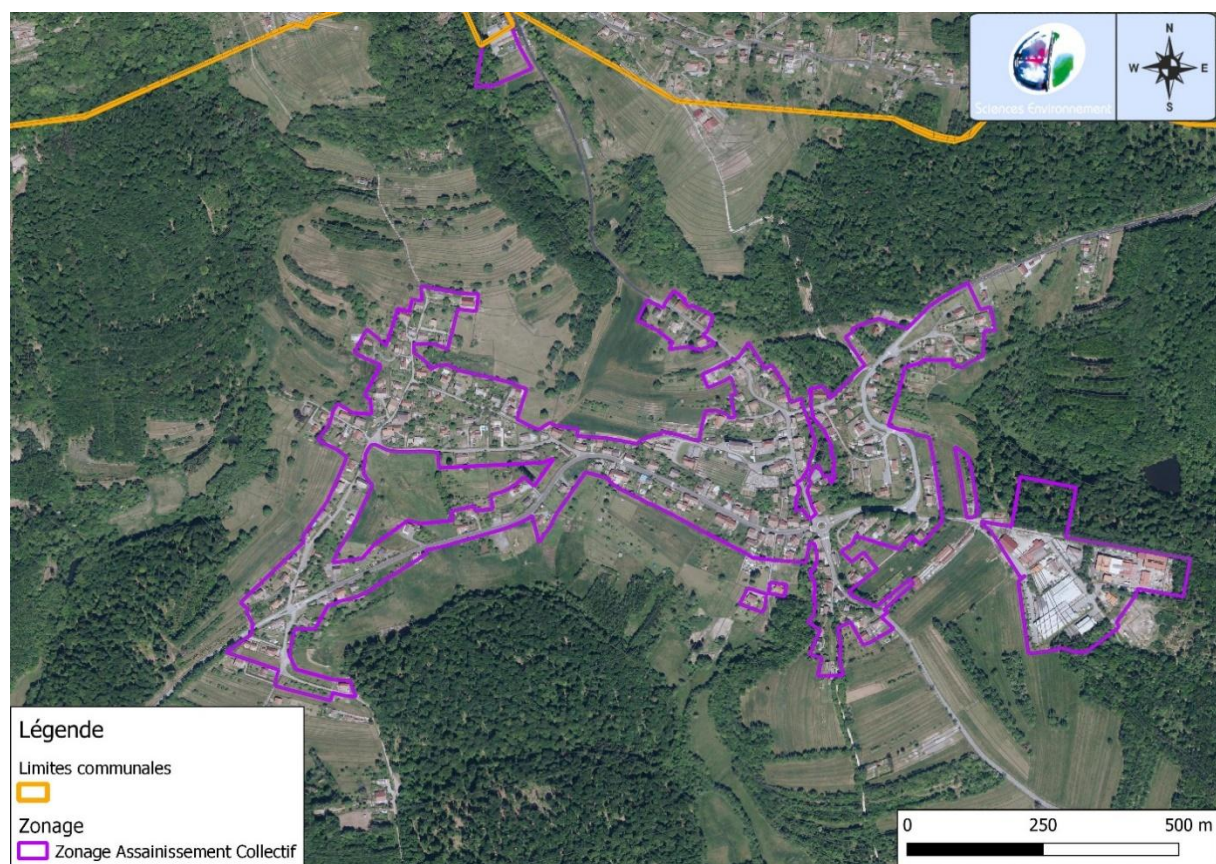


Figure 19 : Nouveau zonage assainissement Auxelles-Bas

8.9. Communes de Lachapelle-sous-Chaux et Chaux

8.9.1. Scénario retenu

Le conseil municipal de Lachapelle-sous-Chaux et Chaux, après l'étude des différents scénarii possibles élaborés par ATLAS I.C.E. intégrant notamment les possibilités d'urbanisation de la commune, a décidé de retenir la solution suivante :

- Commune de Lachapelle-sous-Chaux : Collecte des effluents vers le sud de la bourgade et refoulement vers le réseau de la commune de Chaux puis, à partir de là, vers la station d'épuration de Giromagny
- Commune de Chaux : Collecte des effluents sous les voiries principales (Grande Rue et Rue sous le Bois) puis refoulement vers la station d'épuration de Giromagny

8.9.2. Coût des travaux

- Commune de Chaux :

Assainissement collectif (scénario 3)		(920 € HT) taux 2000 (1460 € HT) taux 2003	(3544 € HT) taux 2000 (4946 € HT) taux 2003
	2 972 600 € HT	280 578 € HT taux 2000 445 400 € HT taux 2003	1 080 822 € HT taux 2000 1 508 545 € HT taux 2003

Tableau 6 : Coûts des travaux – Chaux

- Commune de Lachapelle-sous-Chaux

Assainissement collectif (scénario 3)		(992 € HT) taux 2000 (1 532 € HT) taux 2003	(3062 € HT) taux 2000 (5 148 € HT) taux 2003
	2 484 100 € HT	241 942 € HT taux 2000 373 800 € HT taux 2003	747 177 € HT taux 2000 1 256 075 € HT taux 2003

Tableau 7 : Coûts des travaux – Lachapelle-sous-Chaux

De plus, une étude réalisée par IRH, dans leur rapport d' « Elaboration d'un schéma directeur sur les communes d'Auxelles-Bas, Auxelles-Haut, Chaux, Lachapelle-sous-Chaux, Lepuix, Rougegoutte et Vescemont » défini en 2019 les travaux et coût suivants :

Commune	Localisation des travaux	Proposition d'action	Volume des travaux	Estimation des travaux (k€ HT)
Chaux	Rue de l'Egalité Grand Rue	Renouvellement des tronçons drainant des ECP Remplacement des regards de visites -Remplacement des canalisations amont/aval et manchonnage	- Pose d'un réseau 200 sur 300 ml - 4 regards	113.5 k€ HT
		Enquête de branchement Mise en place d'un regard de branchement (si inexistant, endommagé ou non accessible)	- Enquête de branchement et pose d'un regard de branchement pour 15 habitations	47.3 k€ HT
	Rue des oiseaux	Remplacement des regards de visites Remplacement des canalisations amont/aval et manchonnage	- 4 regards	16.0 k€ HT
	Commune	Suppression des erreurs de branchement	- Déconnexion de 14 habitations	42.0 k€ HT
	Poste de relevage de l'Egalité	Changement du poste de relevage	- Remise à neuf du poste de relevage	100.0 k€ HT
	Poste de relevage de l'Egalité	Mise en place de l'autosurveillance	- Mise en place d'une sonde de mesure de niveau - Mise en place ou renouvellement de la télégestion	6.0 k€ HT
Lachapelle-sous-Chaux	Rue de la Libération Rue de la Prairie Rue des Champs	Renouvellement des tronçons drainant des ECP	- Pose d'un réseau 200 sur 80 ml	26.0 k€ HT
		Enquête de branchement Mise en place d'un regard de branchement (si inexistant, endommagé ou non accessible)	- Enquête de branchement et pose d'un regard de branchement pour 13 habitations	41.0 k€ HT
	Rue du Moulin	-Remplacement des regards de visites - Remplacement des canalisations amont/aval et manchonnage	- 13 regards	52.0 k€ HT
	Commune	Suppression des erreurs de branchement	- Déconnexion de 6 habitations	18.0 k€ HT

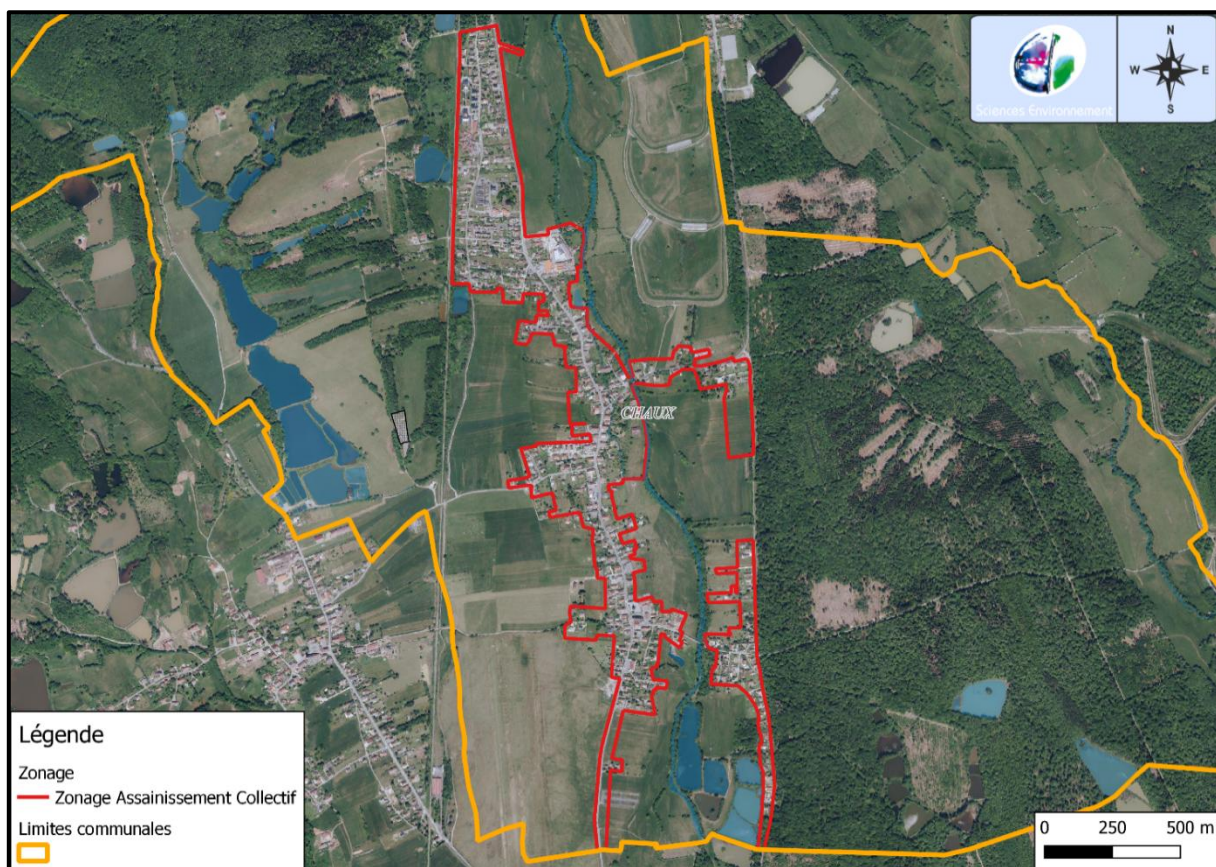


Figure 20 : Zonage assainissement Chaux

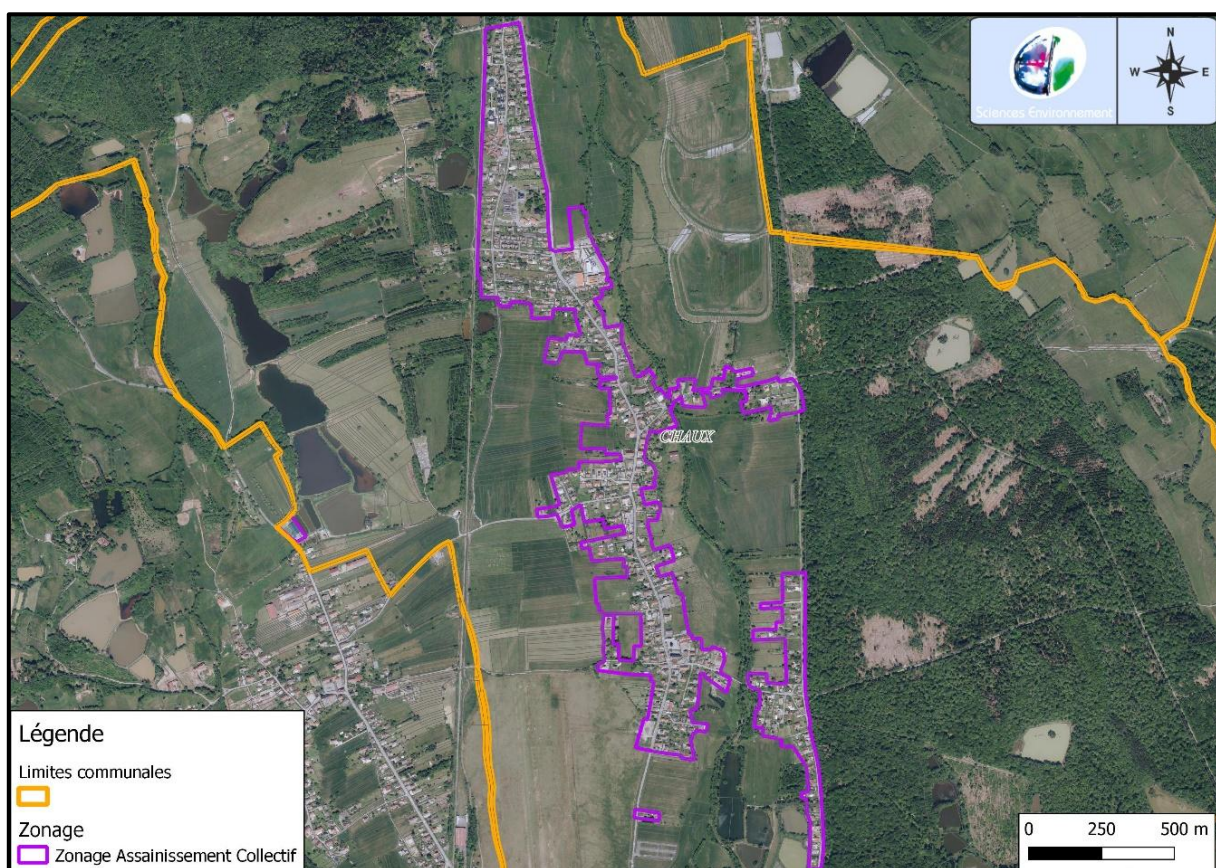


Figure 21 : Nouveau zonage assainissement Chaux

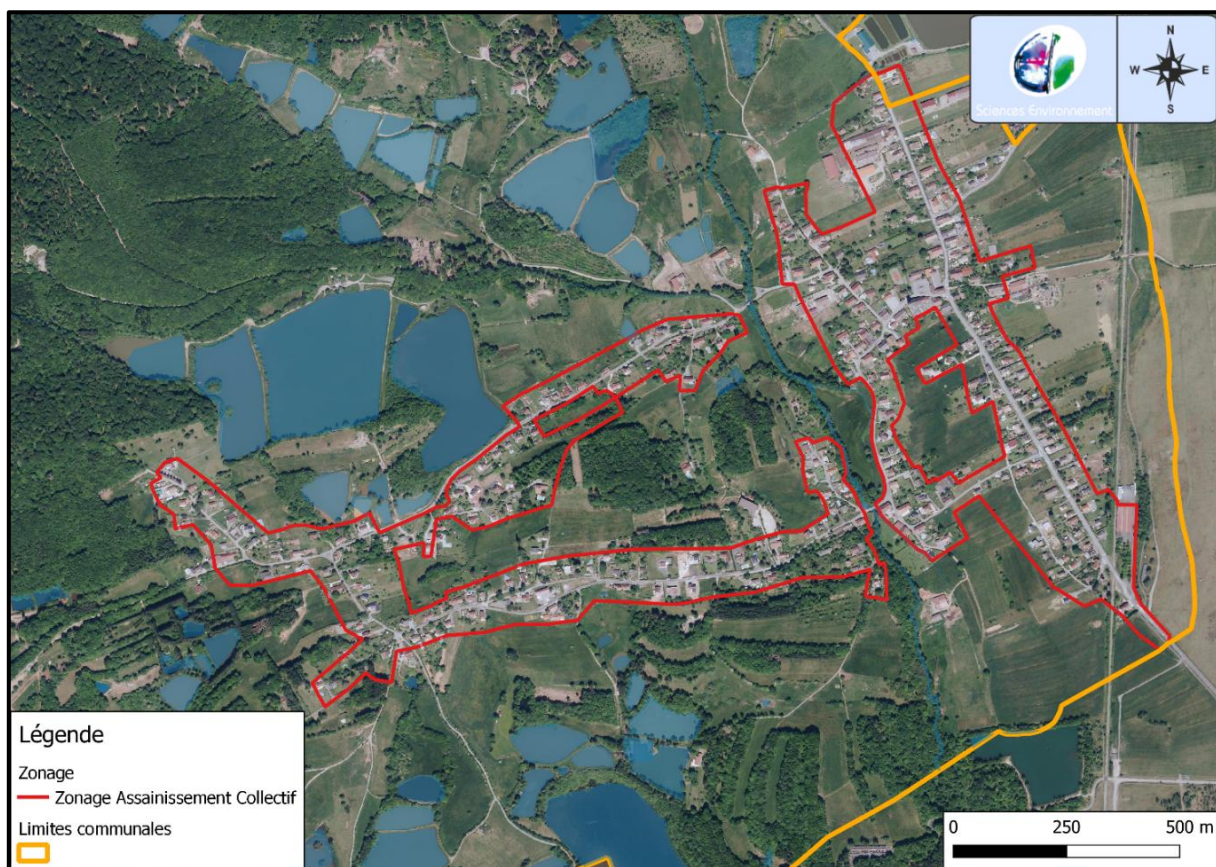


Figure 22 : Zonage assainissement Lachapelle-sous-Chaux

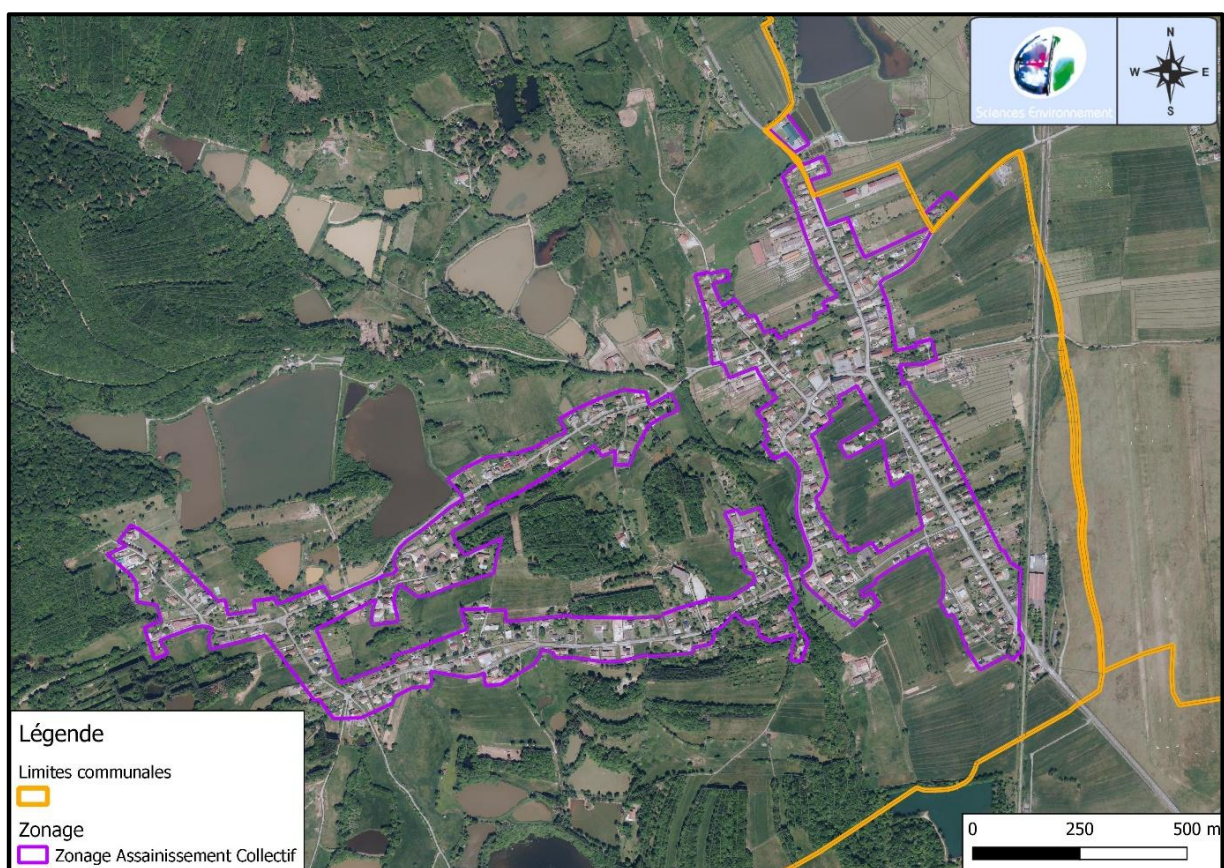


Figure 23 : Nouveau zonage assainissement Lachapelle-sous-Chaux

8.10. Commune de Rougegoutte

Il n'y a pas de dossier de schéma directeur pour la commune de Rougegoutte. Les études réalisées sur cette commune (tracé du zonage d'assainissement, convention de maîtrise d'ouvrage, rapport d'étude complémentaire, plan des zones de captages, demandes de subventions, rapports...) datent de 1993 -1996. Les estimations de coûts des travaux seront donc désuètes aujourd'hui.

Un schéma directeur est en cours d'élaboration, le rapport d'IRH « Elaboration d'un schéma directeur sur les communes d'Auxelles-Bas, Auxelles-Haut, Chaux, Lachapelle-sous-Chaux, Lepuix, Rougegoutte et Vescemont » défini en 2019 les travaux et coût suivants :

8.10.1. Coûts des travaux

Commune	Localisation des travaux	Proposition d'action	Volume des travaux	Estimation des travaux (k€ HT)
Rougegoutte	Rue de Chaux Avenue Charles de Gaulle	Enquête de branchement Mise en place d'un regard de branchement (si inexistant, endommagé ou non accessible)	- Enquête de branchement et pose d'un regard de branchement pour 6 habitations	18.9 k€ HT
	Rue traversière	Renouvellement des tronçons drainant des ECP	- Pose d'un réseau 200 sur 330 ml	107.3 k€ HT
	Rue du Brigard	-Remplacement des regards de visites - Remplacement des canalisations amont/aval et manchonnage	- 1 regards	4.0 k€ HT
	Commune	Suppression des erreurs de branchement	- Déconnexion de 13 habitations	39.0 k€ HT
	Poste de relevage des Epreys	Mise en place de l'autosurveillance	- Mise en place d'une sonde de mesure de niveau - Mise en place ou renouvellement de la télégestion	6.0 k€ HT



Figure 24 : Zonage assainissement Rougegoutte

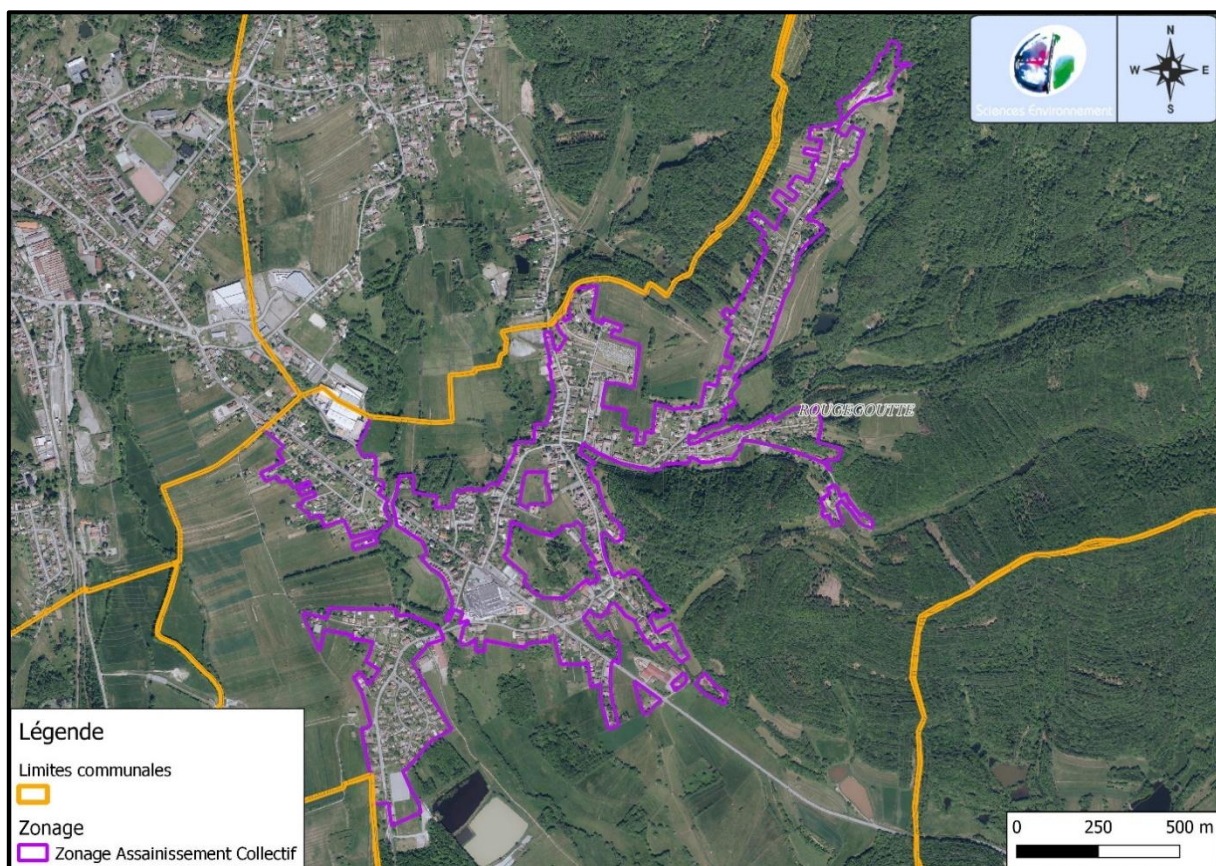


Figure 25 : Nouveau zonage assainissement Rougegoutte

8.11. Commune de Vescemont

Il n'y a pas de dossier de schéma directeur pour la commune de Vescemont. Les études réalisées sur cette commune (tracé du zonage d'assainissement, convention de maîtrise d'ouvrage, rapport d'étude complémentaire, plan des zones de captages, demandes de subventions, rapports...) datent de 1993 -1996. Les estimations de coûts des travaux seront donc désuètes aujourd'hui.

Un schéma directeur est en cours d'élaboration, le rapport d'IRH « Elaboration d'un schéma directeur sur les communes d'Auxelles-Bas, Auxelles-Haut, Chaux, Lachapelle-sous-Chaux, Lepuix, Rougegoutte et Vescemont » défini en 2019 les travaux et coût suivants :

8.11.1. Coûts des travaux

Commune	Localisation des travaux	Proposition d'action	Volume des travaux	Estimation des travaux (k€ HT)
Vescemont	Rue de Rosemont Grand Rue	Renouvellement des tronçons drainant des ECP	- Pose d'un réseau 200 sur 400 ml	130.0 k€ HT
		Enquête de branchement Mise en place d'un regard de branchement (si inexistant, endommagé ou non accessible)	- Enquête de branchement et pose d'un regard de branchement pour 5 habitations	15.8 k€ HT
	Commune	Suppression des erreurs de branchement	- Déconnexion de 4 habitations	12.0 k€ HT

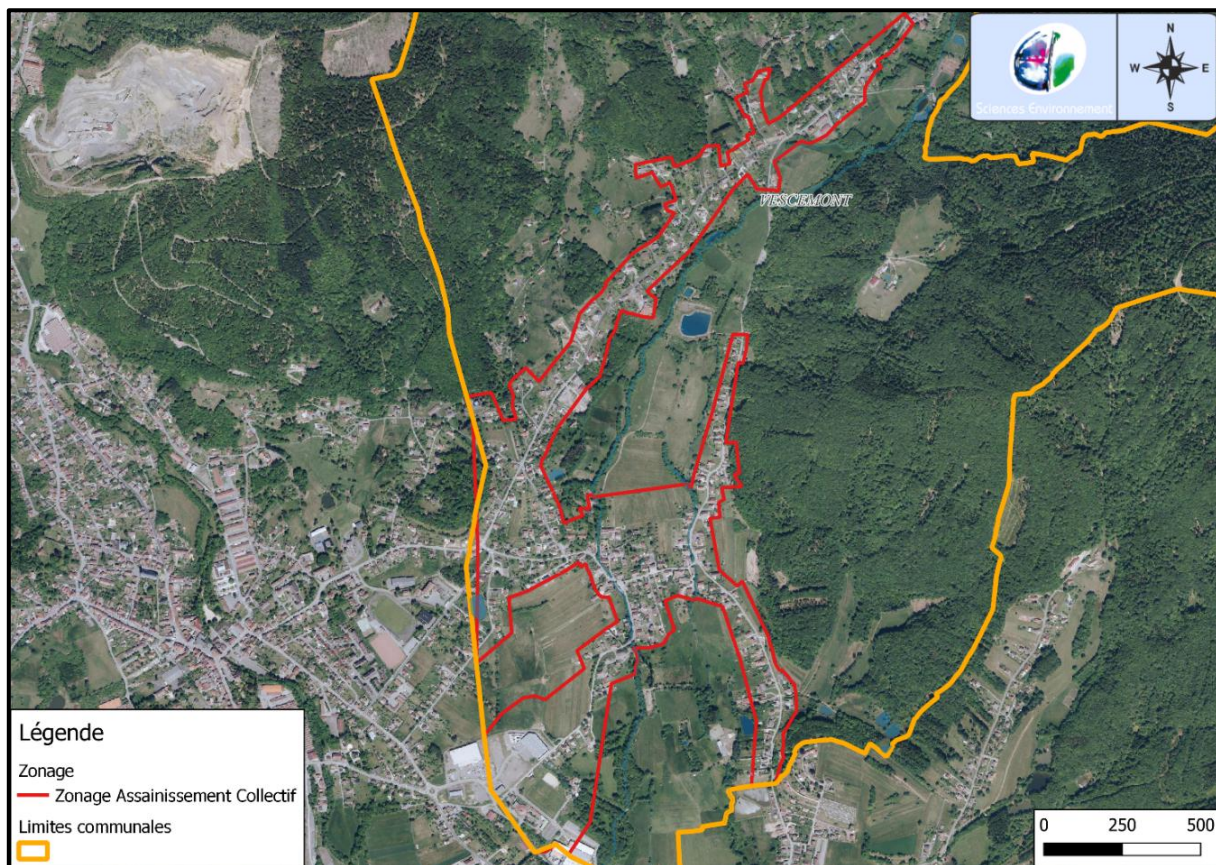


Figure 26 : Zonage assainissement Vescemont

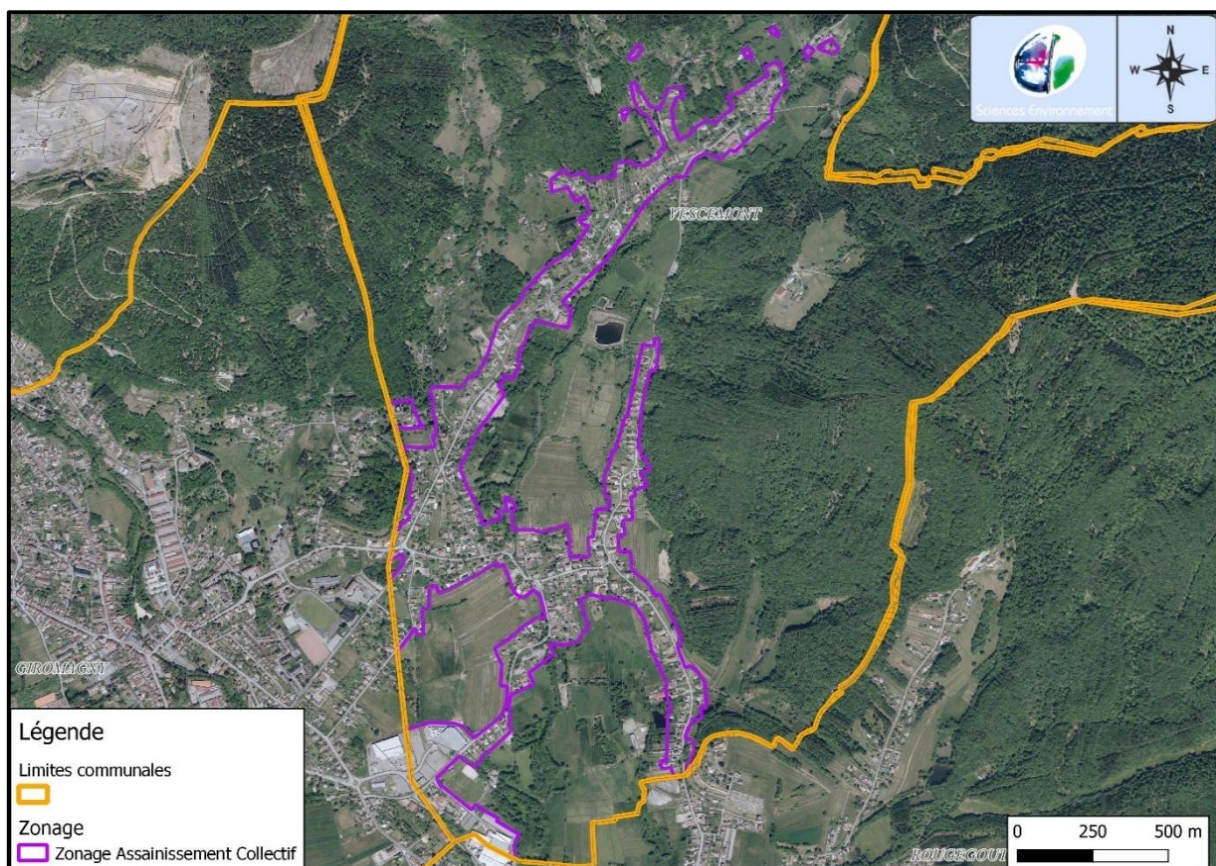


Figure 27 : Nouveau zonage assainissement Vescemont

8.12. Commune de Lepuix

Il n'y a pas de dossier de schéma directeur ou de zonage d'assainissement pour la commune de Lepuix. Les études réalisées sur cette commune (tracé du zonage d'assainissement, convention de maîtrise d'ouvrage, rapport d'étude complémentaire, plan des zones de captages, demandes de subventions, rapports...) datent de 1993 -1996. Les estimations de coûts des travaux seront donc désuètes aujourd'hui.

Un schéma directeur est en cours d'élaboration, le rapport d'IRH « Elaboration d'un schéma directeur sur les communes d'Auxelles-Bas, Auxelles-Haut, Chaux, Lachapelle-sous-Chaux, Lepuix, Rougegoutte et Vescemont » défini en 2019 les travaux et coût suivants :

8.12.1. Coûts des travaux

Commune	Localisation des travaux	Proposition d'action	Volume des travaux	Estimation des travaux (k€ HT)
Lepuix	Rue de l'Eglise et du Moulin Rue des Mines Rue de Belfort	Renouvellement des tronçons drainant des ECP	- Pose d'un réseau 200 sur 1990 ml	646.8 k€ HT
		Enquête de branchement Mise en place d'un regard de branchement (si inexistant, endommagé ou non accessible)	- Enquête de branchement et pose d'un regard de branchement pour 26 habitations	81.9 k€ HT
	Commune	Suppression des erreurs de branchement	- Déconnexion de 19 habitations	57.0 k€ HT
	Poste de relevage Saint-Pierre	Changement du poste de relevage	- Remise à neuf du poste de relavage	100.0 k€ HT

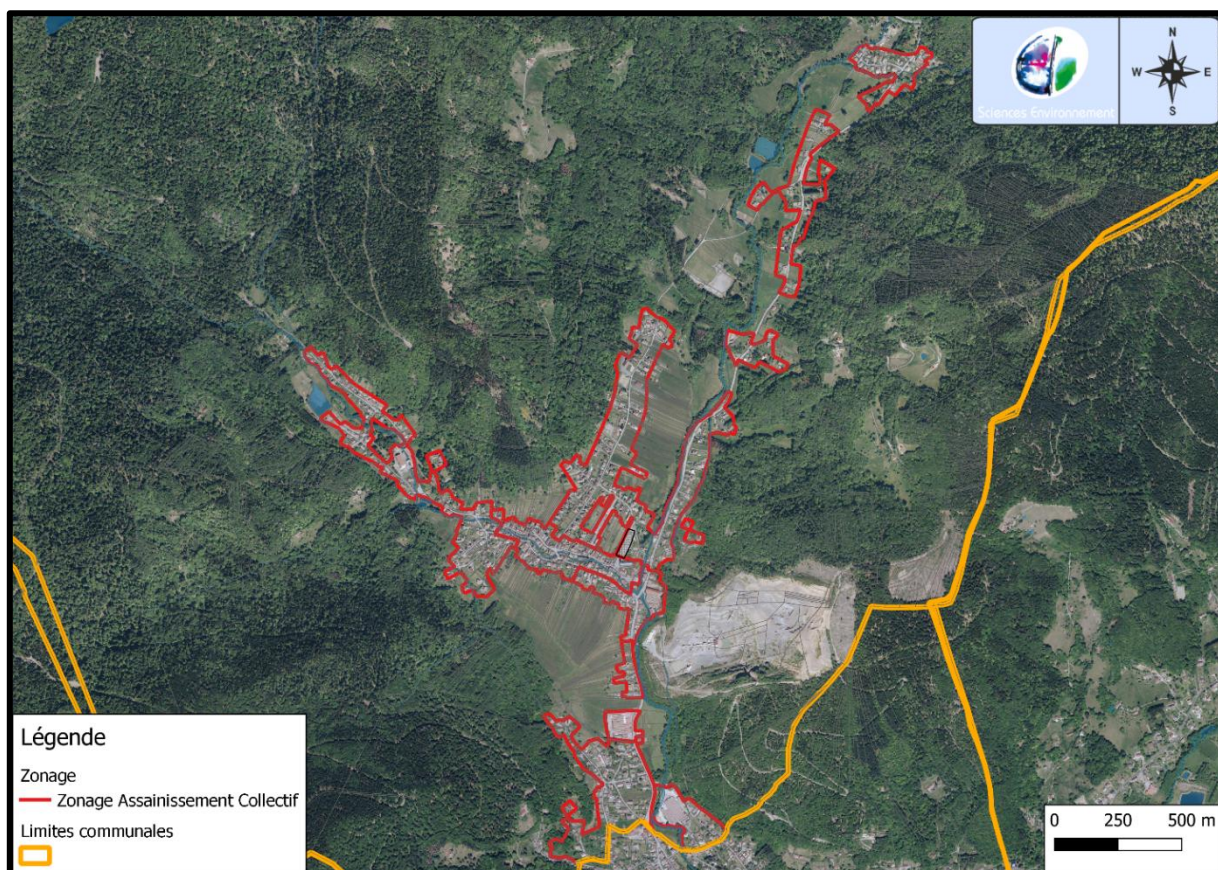


Figure 28 : Ancien zonage assainissement Lepuix

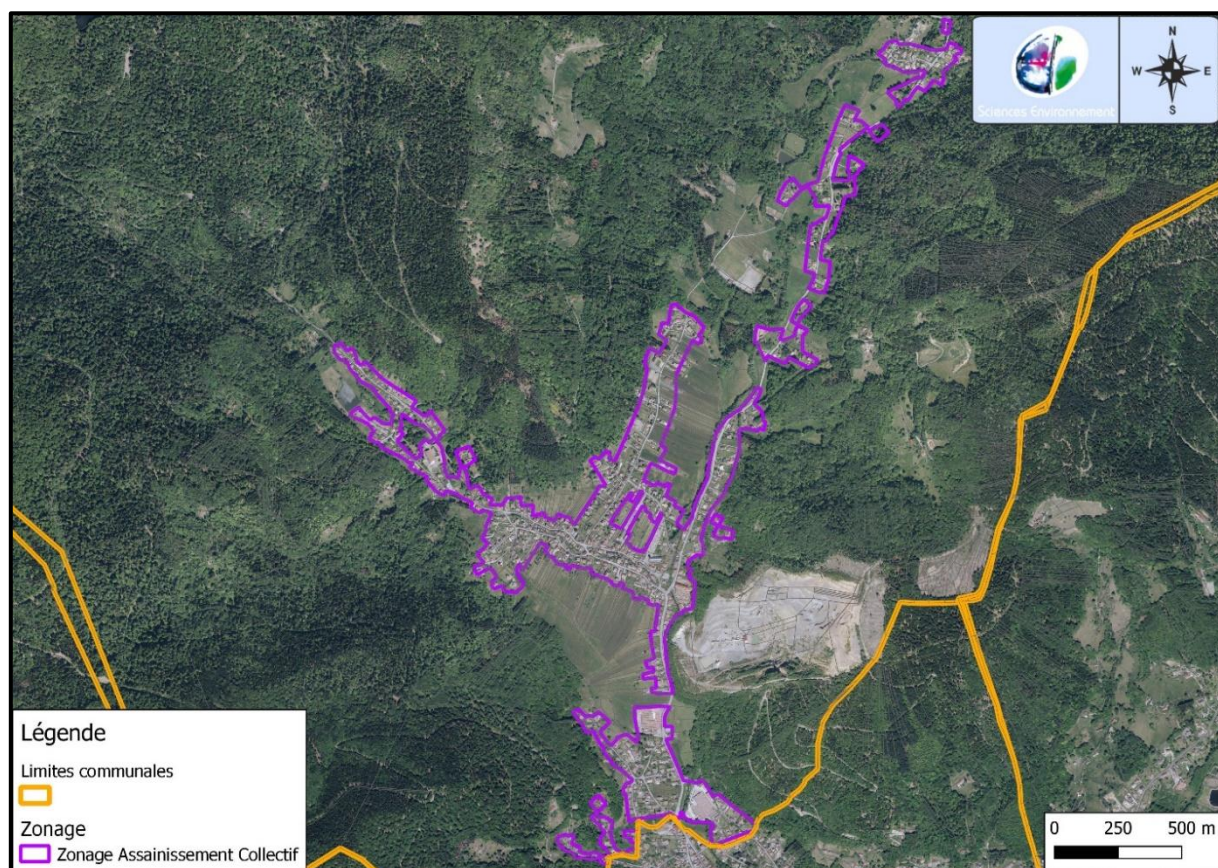


Figure 29 : Nouveau zonage assainissement Lepuix

8.13. Agglomération de Rougemont-le-Château / Lachapelle-Sous-Rougemont

Les eaux usées des communes de Lachapelle-Sous-Rougemont, Leval, Petitefontaine et Rougemont-le-Château sont traitées conjointement par la station d'épuration intercommunale située à Lachapelle-Sous-Rougemont.

La nouvelle station intercommunale d'épuration est implantée en rive droite du ruisseau de Saint Nicolas, à proximité du cimetière. La filière de traitement retenue repose sur un traitement biologique par boues activées en aération prolongée avec, en complément, un système physico-chimique de déphosphatation et nitrification. D'une capacité de traitement d'environ 3'000 EH, cette station d'épuration a été mise en service officiellement en 2007, après une période d'essais préalables par le constructeur (SAUR) au cours de l'année 2006.

Cette station, traite les effluents issus d'un réseau encore en partie unitaire, principalement sur ROUGEMONT-LE-CHATEAU, et donc susceptible de provoquer des surcharges hydrauliques et des déversements au milieu naturel lors de certains événements pluvieux intenses.

Un schéma directeur est en cours d'élaboration, le rapport d'IRH « Amélioration du fonctionnement des réseaux d'assainissement de ROUGEMONT-LE-CHATEAU / LACHAPELLE-SOUS-ROUGEMONT » défini en 2014 que le principal dysfonctionnement du réseau de collecte est lié aux eaux de pluie raccordées sur le réseau qui provoquent des fluctuations importantes de débit.

Il a défini les études complémentaires à réalisés :

- Rue d'Etueffont à ROUGEMONT-LE-CHATEAU : Enquêtes de branchements ; Mise en séparatif du réseau ;
- Rue de l'Eglise à ROUGEMONT-LE-CHATEAU : Enquêtes de branchements ; Inspections TV ; Identification des dysfonctionnements ;
- Rue de la Bavière à ROUGEMONT-LE-CHATEAU : Inspections TV ;
- Rue Jules Heydet à ROUGEMONT-LE-CHATEAU : Enquêtes de branchements ; Mise en séparatif du réseau ;
- Rue de Leval à ROUGEMONT-LE-CHATEAU : Enquêtes de branchements ; Inspections TV ;
- Rue Jean Moulin à ROUGEMONT-LE-CHATEAU : Enquêtes de branchements ; Inspections TV ; Extension et mise en séparatif du réseau ;
- Rue des Maires Grisez à LACHAPELLE-SOUS-ROUGEMONT : Enquêtes de branchement ; Mise en séparatif du réseau ;
- Rue Pierre Jaminet à LACHAPELLE-SOUS-ROUGEMONT : Enquêtes de branchement ; Extension du réseau ;
- Rue du Général de Gaulle à LACHAPELLE-SOUS-ROUGEMONT : Inspections TV ; Identification des dysfonctionnements ;
- Collecteur intercommunal : Inspections TV proposées en option compte tenu du tracé de ce réseau avec des possibilités d'infiltration d'eaux claires parasites.

La réalisation du « Diagnostic et schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées » est en cours par le bureau d'étude Oxya Conseil depuis janvier 2023.

8.14. Communes de Leval

Le zonage d'assainissement de la commune a été approuvé et mis à l'enquête publique en 2003 et modifié en 2015.

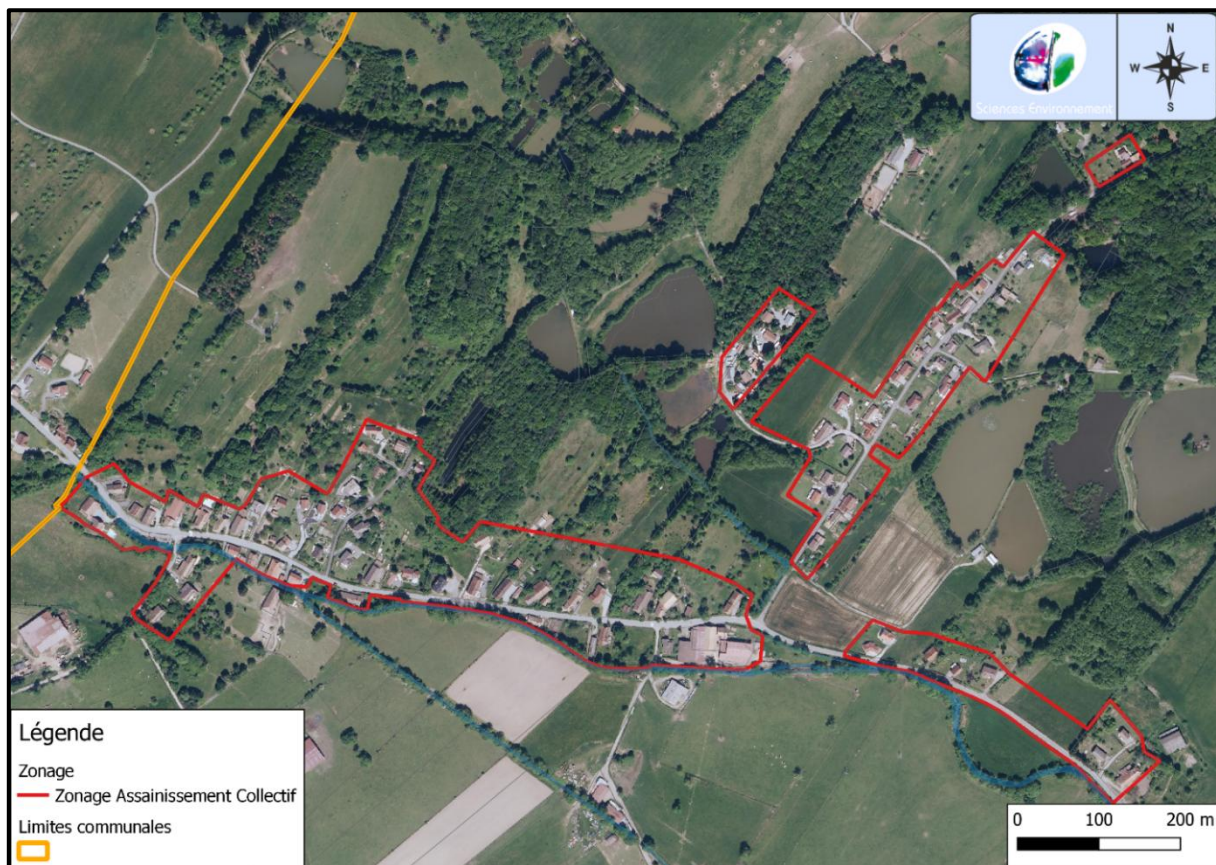


Figure 30 : Ancien zonage assainissement Leval

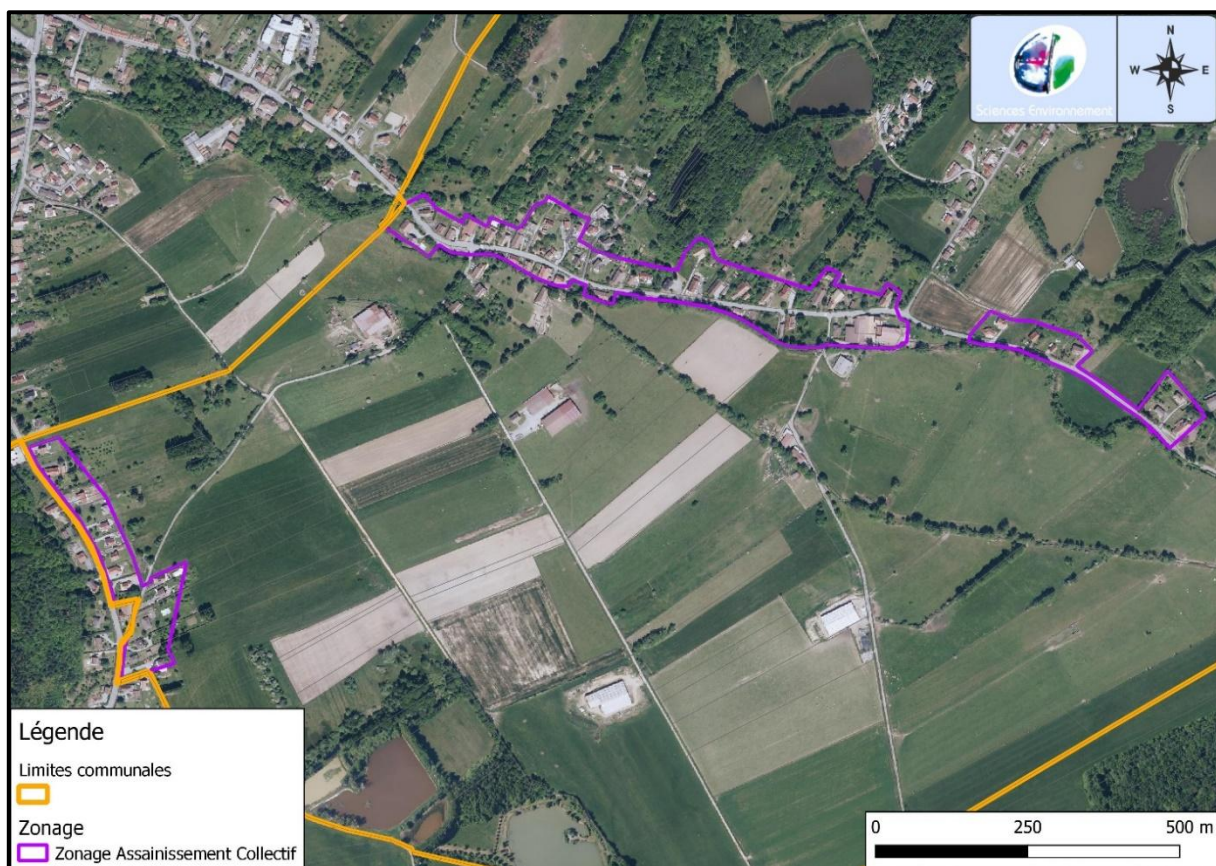


Figure 31 : Nouveau zonage assainissement Leval

8.15. Commune de Petitefontaine

Il n'y a pas de dossier de schéma directeur pour la commune de Petitefontaine.

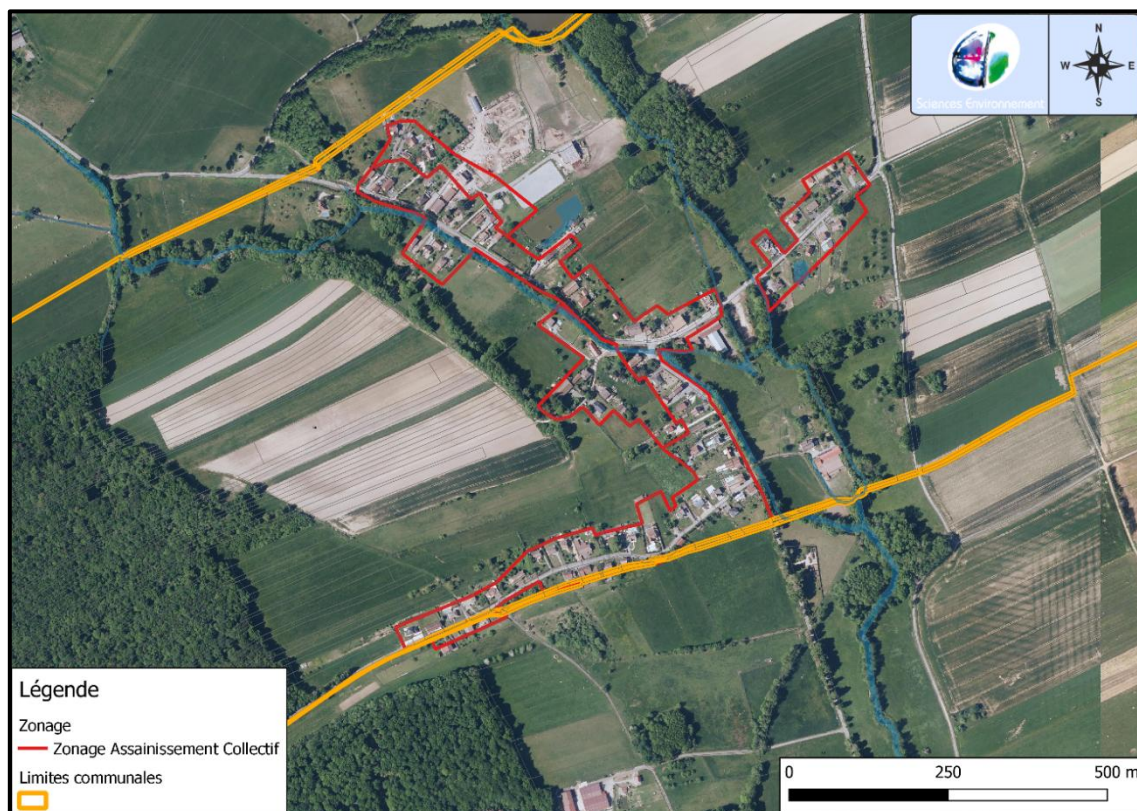


Figure 32 : Ancien zonage assainissement Petitefontaine

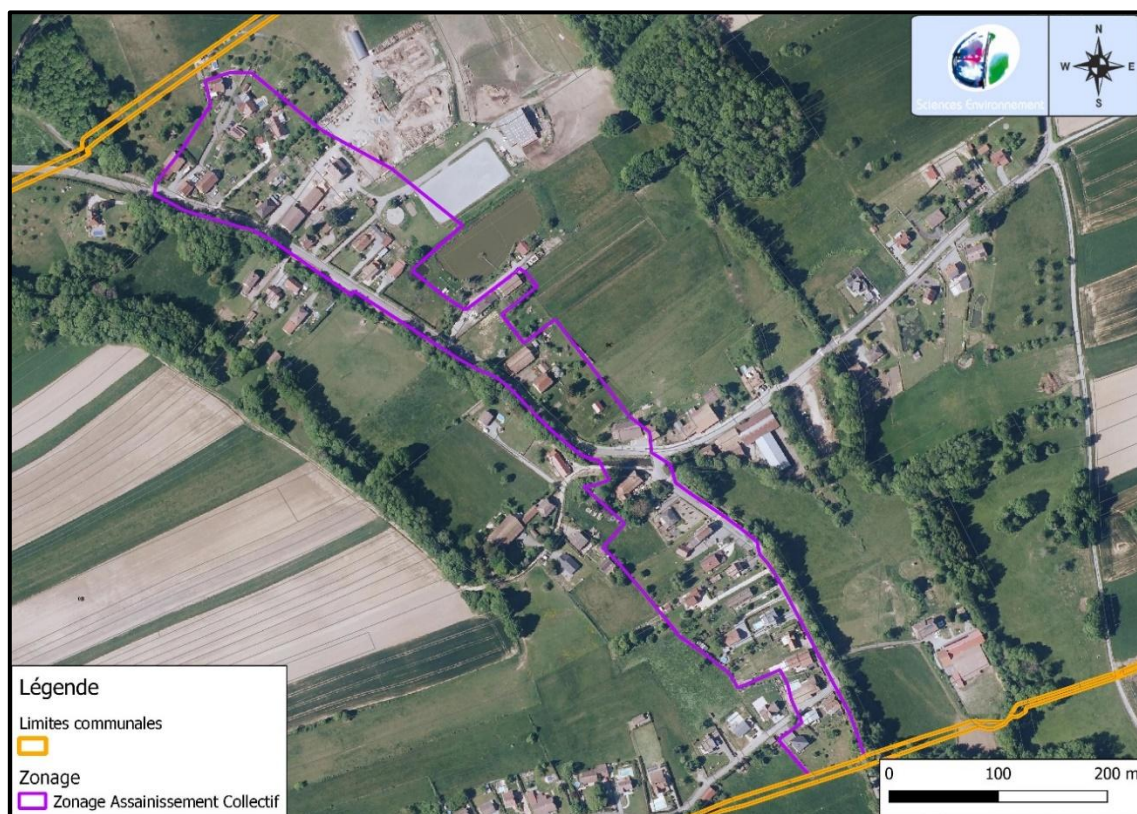


Figure 33 : Nouveau zonage assainissement Petitefontaine

8.16. Commune de Rougemont-Le-Château

Il n'y a pas de dossier de schéma directeur pour la commune de Rougemont-Le-Château. Les études réalisées sur cette commune (arrêté préfectoral autorisant la DDAF à élaborer le zonage, demandes de subventions, propositions d'études, rapport d'étude de sol, échanges avec l'Agence de l'eau...) datent de 1999. Les estimations de coûts des travaux seront donc désuètes aujourd'hui.

Un schéma directeur est en cours d'élaboration depuis 2023, l'étude du diagnostic réalisé par le bureau d'étude Oxya Conseil se poursuit.

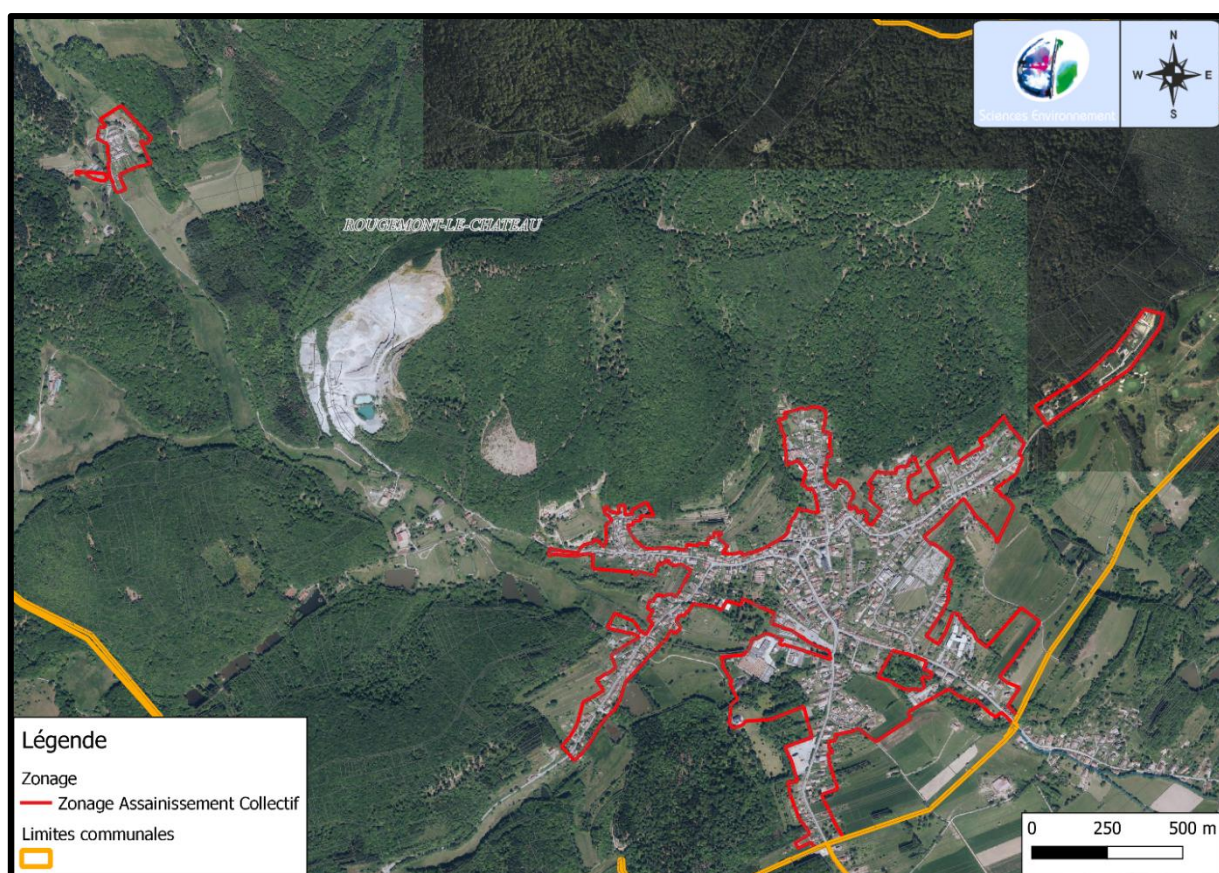


Figure 34 : Ancien zonage d'assainissement de Rougemont-le-Château

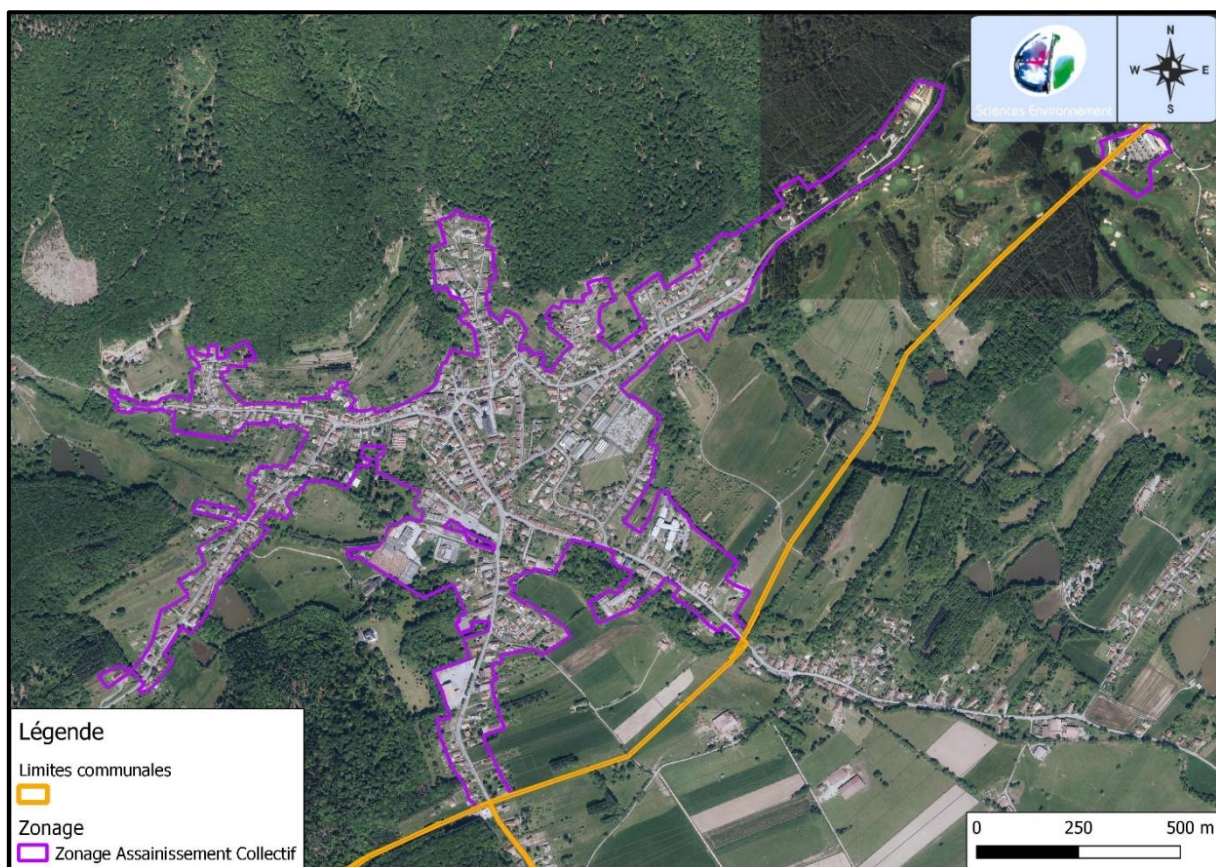


Figure 35 : Nouveau zonage assainissement Rougemont-le-Château

8.17. Commune de Lachapelle-sous-Rougemont

Il n'y a pas de dossier de schéma directeur pour la commune de Lachapelle-sous-Rougemont.

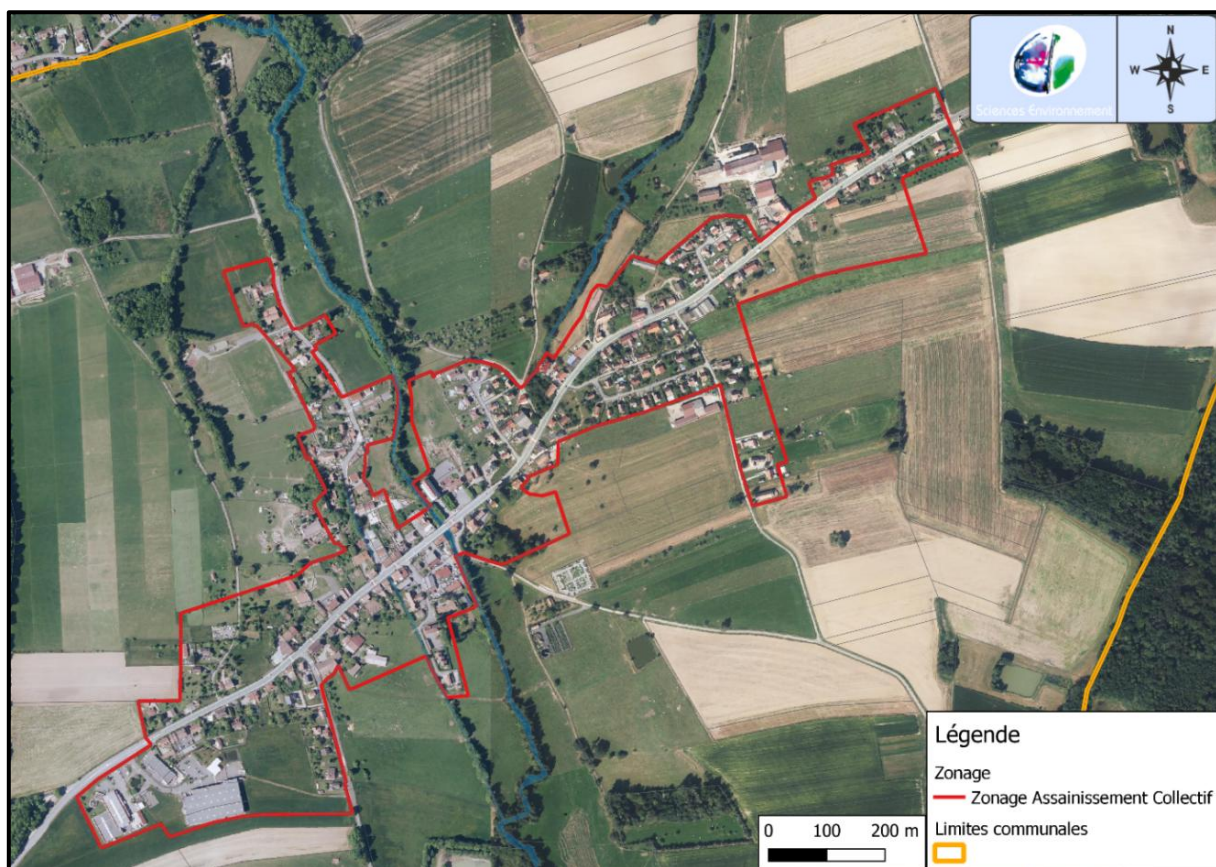


Figure 36 : Ancien zonage assainissement Lachapelle-Sous-Rougemont

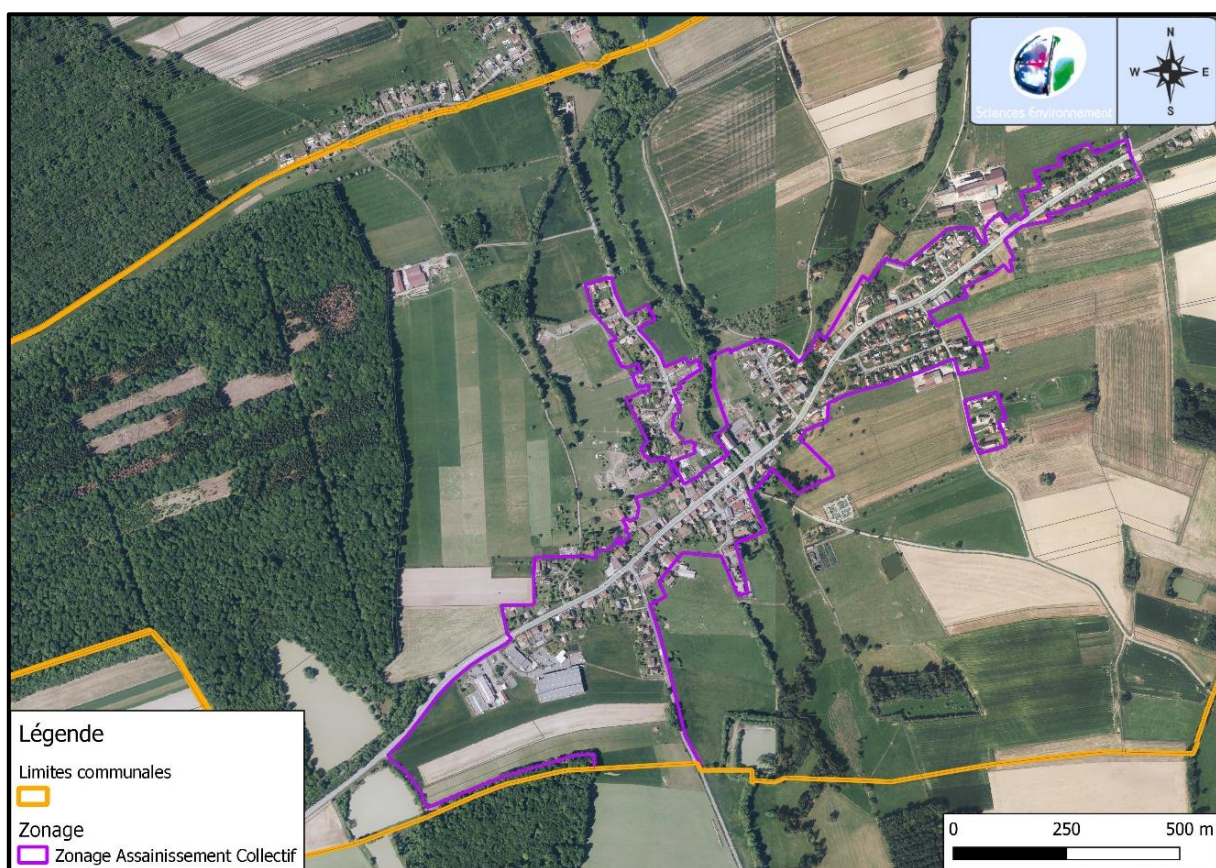


Figure 37 : Nouveau zonage assainissement Lachapelle-sous-Rougemont

8.18. Communes de Felon, Grosmagny, Rievescemont et Romagny-sous-Rougemont, Bourg-sous-Châtelet et Lamadeleine-Val-des-Anges.

Les communes restent en **assainissement non collectif**.

9. PROGRAMMATION DE TRAVAUX

Dans le cadre de la réalisation de son PLUi, la Communauté de Communes des Vosges du Sud a mis en cohérence les zonages d'assainissement des 22 communes qui la composent avec le nouveau document d'urbanisme.

Les investigations menées durant l'élaboration des différents schémas directeur ont permis de mettre en évidence les besoins en termes de travaux.

Les travaux permettront :

- De limiter les rejets d'effluents non traités vers le milieu naturel ;
- De limiter les apports d'eaux claires vers le traitement ;
- D'améliorer la qualité du traitement et du rejet en prenant en compte la sensibilité du milieu récepteur.

Les travaux prévus dans le cadre des SDA vont vers une amélioration globale de la collecte et du traitement des effluents et donc vers une amélioration de la qualité des effluents traités rejetés vers le milieu naturel.

Les travaux proposés n'entraînent aucun impact vers le milieu naturel ou les ressources en eau, si ce n'est une amélioration notable des rejets vis-à-vis de la situation existante.

Une partie des travaux ont d'ores et déjà été réalisés depuis la fin des SDA.

La communauté de communes des Vosges du Sud envisage de réaliser des travaux dans les années à venir.

Pour 2025 :

- Réhabilitation du réseau Rue de Belfort sur la commune de Lepuix,
- Remplacement du poste de relevage Saint-Pierre et réalisation d'un nouveau PR rue de Belfort sur la commune de Lepuix,
- Extension de réseau Rue des Chaperottes sur la commune de Lachapelle-Sous-Chaux.

Par la suite, en fonction de la mise à jour des diagnostics réalisés sur Lachapelle-Sous-Rougemont/Rougemont-Le-Château et Etueffont-Anjoutey, un planning de travaux sera défini, suivant les priorités définies par les Bureaux d'Etudes et le comité de pilotage.

ANNEXES